

## CENTRES DE GESTION 44 ET 85 Promouvoir les métiers auprès des jeunes

Une convention entre les CDG 44 et 85 et l'Université de Nantes vise à informer et professionnaliser les étudiants intéressés par la FPT. Les collectivités sont aussi incitées à accueillir des stagiaires et des apprentis. **P.18**

©OUCAP Fonroche mairie Agen



## CA D'AGEN

### L'éclairage photovoltaïque réduit la facture énergétique

Avec un budget de 16 M€, l'agglo veut remplacer ou optimiser la moitié de son parc d'éclairage public, soit 9000 à 9500 points lumineux. Mesure phare: l'installation de 6000 lampadaires photovoltaïques. **P.27**

**100 000**  
lecteurs

**6 numéros par an**

**N° 33 | Fév.-Mars 2023**

METIERS

# TERRITORIAL

[territorial.zepros.fr](http://territorial.zepros.fr)

# zePROS

## PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE

# LES NÉGOCIATIONS « ENTRENT DANS LE DUR »

**P.13**



## AMÉNAGEMENT

Réforme en vue des règles du ZAN **P.12**





RÉFORME DE LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE

# LA MNT CONNAÎT VOS ENJEUX ET VOUS ACCOMPAGNE.

**+ DE 100  
CONSEILLERS  
MNT SUR TOUT  
LE TERRITOIRE**

**Décryptage, participations obligatoires, paniers de soins en santé et en prévoyance, dates de mise en place...**  
Pour bien comprendre la réforme et ses implications sur votre collectivité, vous pouvez compter sur la première mutuelle santé et prévoyance des services publics locaux !

**ÊTRE UTILE EST UN BEAU MÉTIER**



Rendez-vous sur  
[reformepsc.mnt.fr](http://reformepsc.mnt.fr)



Appelez nous :  
**0 980 980 210**  
(prix d'un appel local) du lundi  
au vendredi de 8h30 à 18h30



**MNT**  
GROUPE **vyv**



## ÉDITO

© Jean-Paul Loyer



**Philippe Pottié-Sperry**  
Rédacteur en chef

## Fractures

**4** 0000 décès par an dus à pollution de l'air et plus de la moitié des émissions émises par les transports dans les grandes agglomérations. Pas la peine d'en rajouter, la lutte contre la pollution de l'air constitue assurément une priorité de santé publique. Comment ? Par la mise en place de zones à faibles émissions mobilité (ZFE-m) interdisant progressivement les voitures les plus polluantes dans les zones urbaines. Elles sont en cours de déploiement dans onze métropoles et trente-deux autres verront le jour d'ici fin 2024 dans les agglomérations de plus de 150 000 habitants. Une politique publique logique mais qui suscite de plus en plus d'inquiétudes de la part des professionnels, des usagers mais aussi des élus locaux, malgré l'accompagnement prévu par l'État, souvent jugé insuffisant. Problème: un dispositif hyper-complexe auquel on ne comprend pas grand-chose.

Plus grave encore: le risque d'une bombe sociale avec les restrictions progressives de circulation, transformant les ZFE en zones d'exclusion pouvant enclencher un mouvement de type Gilets jaunes. Elles sont déjà accusées d'exclure les précaires et les ruraux des centres-villes... Encore ignoré de la plupart des Français, l'impact de la mise en place des ZFE risque d'être douloureux. La menace de fracture territoriale est réelle avec le retour de l'éternel débat « zone rurale contre hypercentre » ! Fracture également sociale avec des personnes ne pouvant pas changer de voiture et qui se sentiront ostracisées. Les aides à l'achat de véhicules propres ne suffiront pas, d'autant plus dans une période de pouvoir d'achat en berne. La transition est vécue comme brutale alors qu'une offre diversifiée de transports publics demande du temps à se créer. Bref, la grogne monte et chacun se renvoie la responsabilité. Les calendriers des métropoles commencent un peu à se relâcher comme à Lyon au nom de « l'acceptabilité du plus grand nombre ». L'information, la pédagogie et l'accompagnement seront-ils suffisamment au rendez-vous pour éviter la guerre des ZFE ? ●

## LA PHRASE DU MOIS

**« Une réforme des retraites avec un recul de l'âge de départ aura des effets mécaniques sur la santé des agents et les finances des collectivités. »**

**Philippe Laurent**, vice-président de l'AMF et porte-parole de la Coordination des employeurs publics territoriaux



© Betty

## SOMMAIRE

## ACTUALITÉS

Zoom du mois	04
Actus	06
Réforme en vue des règles du ZAN	12
Protection sociale complémentaire: Les négociations « entrent dans le dur »	13



© Pixabay

Légère augmentation de l'absentéisme

14



© Pixabay

L'enjeu croissant du télétravail

21

## VOTRE CARRIÈRE

14

## JURIDIQUE

22

## INNOVATIONS LOCALES

24



© Ville de Blagnac

L. Malric: « Aller plus loin sur le sport-santé »

31



© William Alexander Rumeis

Des jeunes de La Courneuve reçus à l'ONU

33

## NOUVEAUTÉS

36

## NOMINATIONS

38

Inscrivez-vous à  
notre newsletter  
hebdomadaire



Pour recevoir ce journal  
professionnel gratuit,  
contactez

contact-collectivites  
@zepros.fr

01 49 98 58 45

# Zoom du mois

## NANTES MÉTROPOLE

### La pub n'a plus la cote

Le nouveau règlement local de publicité de Nantes Métropole souhaite la réduire de 45% d'ici 2024. Cela a démarré, les 4 et 5 janvier derniers, avec la dépose de 110 panneaux de 8 m<sup>2</sup> ainsi que 10 autres de 2 m<sup>2</sup>. « Cette action permet de préserver la qualité de nos paysages. Au-delà de la pollution visuelle, lumineuse et de la dépense énergétique, il se joue aussi notre relation à l'hyperconsommation », explique Johanna Rolland, maire de Nantes et présidente de la métropole.



© Nantes Métropole - Rodolphe Delaroque

## INSTITUTIONS

### Une réforme territoriale ?



La réforme des institutions reste à l'ordre du jour. Emmanuel Macron devrait installer au printemps une commission transpartisane. Au menu figureraient notamment le retour du conseiller territorial ou un redécoupage des régions. Même si la loi de 2015, ayant institué des grandes régions, n'a pas forcément convaincu, un nouveau changement ne suscite pas l'enthousiasme ! Autre sujet possible : une organisation territoriale à la carte via le principe de différenciation pour des fusions de collectivités ou des compétences variables selon les cas.

Autre sujet possible : une organisation territoriale à la carte via le principe de différenciation pour des fusions de collectivités ou des compétences variables selon les cas.

### Boris Ravignon,

nouveau président de l'Ademe, maire de Charleville-Mézières et président de la CA Ardenne Métropole

« Il faut monter en puissance sur l'accompagnement des acteurs à l'adaptation au changement climatique alors que les événements extrêmes se multiplient. »

© Pascal Bodez - Région Grand Est

## ÉGALITÉ

### Pantin devient « Pantine »



@bonjour\_pantin

Dans ses vœux pour 2023, le maire de Pantin, Bertrand Kern, a annoncé rebaptiser pour un an sa ville « Pantine ». « Nous voulons interpellier pour qu'il y ait une prise de conscience », explique-t-il. Par ce changement de genre symbolique, sans portée juridique, il veut dénoncer les inégalités hommes-femmes et les violences faites aux femmes. L'annonce a suscité beaucoup de réactions, certaines s'amusant à imaginer la féminisation des villes de Mâcon, Juan-les-Pins ou Trécon !

## RAMBOUILLET

### Éclairage par bioluminescence

Rambouillet est la première ville à expérimenter l'éclairage public à base de micro-organismes marins. Créant une phosphorescence bleu-vert, des bactéries marines produisent une source lumineuse et durable. Le test d'un mobilier urbain éclairé par bioluminescence va peut-être ouvrir la voie à la lumière biologique dans les villes pour leur éclairage urbain. Cette matière biosourcée et 100% organique ne produit pas de déchets. Le procédé a été mis au point par la start-up francilienne Glowee.



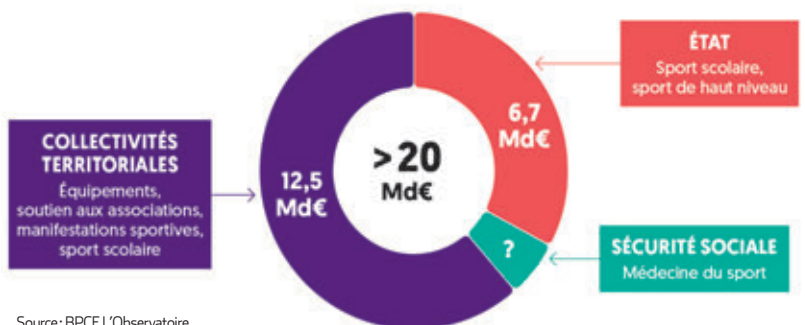
© Rambouillet



© N. Duprey/CD78

## Les collectivités, premier financeur du sport

Sur les 20 Md€ du financement public du sport, la part des collectivités (12,5 Md€ contre 6,5 Md€ pour l'État) n'a jamais été aussi importante, selon l'Observatoire de l'économie du sport de la BPCE. Les investissements des collectivités concernent les infrastructures, le sport scolaire, le réseau associatif sportif local ou le sport de haut niveau. Les communes constituent les premiers financeurs avec 8 Md€ (3,1 Md€ pour les intercos).



Source: BPCE L'Observatoire



**KÄRCHER**



# REDÉCOUVREZ LE NETTOYAGE URBAIN.

Kärcher propose une **large gamme de balayeuses de voirie**, répondant ainsi aux différents besoins du marché. Qu'il s'agisse de balayage ou lavage en hypercentre, voirie hivernale, désherbage ou nettoyage de mobilier urbain, Kärcher offre des solutions adaptées pour toute période de l'année.

Balayer les gravillons après l'hiver, les feuilles en automne, enlever tous types de salissures ou désinfecter les installations extérieures, nettoyer en milieu urbain n'a jamais été aussi facile.

**Renouveler pour durer, ensemble nous créons une empreinte forte pour un monde plus propre.**



Découvrez toute la gamme sur **kärcher.fr**





## Vite!

JUSTICE

### Une loi contre les agressions d'élus

Face à la hausse des violences contre les élus (+50% en 2021), la loi du 18 janvier permet aux associations d'élus (et plus juste aux associations départementales de maires) de se porter partie civile. Elle élargit aussi le champ à tous les types d'élus, à leurs proches et à des institutions (la collectivité concernée, Assemblée, Sénat...) ainsi qu'à toutes les infractions contre les personnes et les biens, les délits de presse ou le cyberharcèlement.

RÉNOVATION

### La solution tiers-financement ?



© Brest Métropole

En cours d'examen au Parlement, une proposition de loi de la majorité vise à expérimenter le tiers-financement pour favoriser les travaux de rénovation énergétique des bâtiments des collectivités. Un levier pour « déclencher des chantiers massifs », selon le gouvernement. Ce régime dérogeant au droit de la commande publique permettrait de faire financer et réaliser les travaux par un tiers privé, en étalant dans le temps les remboursements et les intérêts.

BOUTEILLES PLASTIQUES

### Concertation sur la consigne

Le gouvernement a lancé, jusqu'en juin, une concertation sur la mise en place ou non d'une consigne sur les bouteilles en plastique. Plusieurs associations d'élus y sont très opposées au motif que la poubelle jaune a nécessité de lourds investissements pour les collectivités. France urbaine dénonce « un non-sens écologique » et Villes de France évoque une « fausse bonne idée ». Le gouvernement vise 77% de bouteilles recyclées en 2025 et 90% en 2030 sachant que le taux atteint 60% aujourd'hui.

ÉNERGIES RENOUVELABLES

# Une loi pour accélérer la production d'EnR

Le projet de loi sur l'accélération de la production d'énergies renouvelables (EnR) a été définitivement adopté par le Parlement le 7 février. Les deux recours au Conseil constitutionnel ne devraient pas modifier grand-chose. Le texte s'articule autour de trois axes : simplifier les procédures, mobiliser des espaces déjà artificialisés et partager la valeur au niveau local. « Il traduit une démarche qui part des territoires et fait confiance aux élus locaux », affirme la ministre de la Transition énergétique. Agnès Pannier-Runacher met aussi en avant un texte permettant de « diviser par deux le temps de déploiement des projets ».

### Planification territoriale

Le gouvernement veut, d'ici 2050, multiplier par dix la production d'énergie solaire (100 GW), déployer 50 parcs éoliens en mer (40 GW) et doubler la production d'éoliennes terrestres (40 GW).



La prochaine loi sur les EnR veut simplifier les procédures, mobiliser des espaces déjà artificialisés et partager la valeur au niveau local.

La loi prévoit des mesures d'urgence temporaires pour accélérer les projets, notamment en facilitant la mise en compatibilité des documents d'urbanisme. Pour booster l'énergie solaire, elle autorise les installations aux abords des autoroutes et grandes routes, l'implantation en loi « Littoral » de panneaux au sol et impose des ombrières photovoltaïques aux parkings extérieurs existants. Introduit au Sénat,

le dispositif de planification territoriale du déploiement des EnR à l'initiative des élus locaux est renforcé. Les modalités de concertation sont consolidées avec une démarche ascendante pour identifier des zones d'accélération. La possibilité de réglementer l'implantation d'EnR est étendue aux communes couvertes par une carte communale ou un Scot. Elles pourront aussi délimiter des zones d'exclusion

© Drone Vidéo Production

dans les secteurs sensibles à condition d'atteindre les objectifs de développement des EnR. Tout projet soutenu dans le cadre des appels d'offres sera soumis à un « bilan carbone » et à une « contribution territoriale au partage de la valeur » pour financer les projets des communes et EPCI (rénovation énergétique, mobilité propre...).

### Simplifier les procédures

Dans les zones d'accélération, des mesures de simplification permettront d'instruire les projets plus rapidement. Un dispositif de couverture des risques contentieux est créé via un fonds de garantie. Le texte renforce aussi la solarisation des bâtiments non résidentiels existants, tout en levant des contraintes réglementaires ou techniques pour le développement du solaire en toiture. Objectif : libérer des surfaces de déploiement déjà artificialisées. ●

Philippe Pottière-Sperry

AGENCE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

## Coup de pouce à l'ingénierie territoriale

Après avoir rendu, le 2 février, son rapport d'évaluation sur l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), la délégation aux collectivités du Sénat l'a remis six jours plus tard à Dominique Faure, ministre déléguée chargée des Collectivités. Mal connue, complexe, image floue, trop descendante, éloignée du terrain... Les conclusions des sénateurs sont souvent sévères. Tout en défendant le bilan des programmes de l'ANCT (Petites villes de demain, Action cœur de ville, Maisons France Services, conseillers numériques...), Dominique Faure a affirmé partager les propositions sur la mise en place pour les élus d'une « ingénierie plus lisible, accessible et proche de leurs besoins ». Promettant de faire de l'ANCT « un interlocuteur de proximité »,

elle a annoncé quatre premières décisions dont un renforcement de ses moyens dans les territoires dès le premier semestre avec un doublement des effectifs des délégués de proximité. Objectif : dans toutes les régions, les élus doivent disposer, auprès du préfet, d'un interlocuteur privilégié pour construire leurs projets. Par ailleurs, les décisions de soutien au titre de l'ingénierie sur mesure ne seront plus prises au niveau national à compter de 2024. Le marché d'ingénierie sur mesure de l'ANCT sera donc mis en œuvre localement, par les préfets, pour mieux répondre aux besoins des collectivités.

### Tour de France des régions

Autre mesure : les préfets et les délégués de proximité de l'ANCT organiseront, d'ici juin,

dans chaque département, des forums locaux de l'ingénierie pour faire se rencontrer les acteurs de l'ingénierie et les élus locaux. De même, un tour de France des régions sera lancé par les ministres, le président et le directeur général de l'ANCT pour échanger avec les élus sur leurs attentes et leurs besoins d'accompagnement. L'Ademe, le Cerema et

l'ANCT devront travailler de façon plus intégrée au travers d'un « véritable guichet unique local de l'ingénierie », précise le ministre. Dominique Faure veut permettre « aux préfets d'avoir la main sur les dispositifs en prenant eux-mêmes les décisions en ingénierie ». ●

P. P.-S.



Prônant une ingénierie plus accessible, la ministre Dominique Faure promet un renforcement rapide des moyens de l'ANCT dans les territoires.

© @FaureDominique



ASSURANCE ET MANAGEMENT DES RISQUES

médical

ressources humaines

technologique

Philippe  
CHARTON

Directeur Développement et ancrage  
Marché des acteurs territoriaux -  
Relyens

Pour en savoir +  
scannez le QR Code



L'augmentation de la gravité  
concerne toutes les classes d'âges,  
tous les agents peuvent être concernés  
par le demi-traitement



Progression de la durée moyenne d'arrêt  
en maladie ordinaire de 2016 à 2021 par strate d'âge

Source : Panorama des absences 2022 - Relyens

## La PSC : un levier de protection mais aussi d'attractivité et de fidélisation des agents

Depuis l'adoption du projet de décret sur le financement des complémentaires santé et prévoyance par le Conseil supérieur de la Fonction publique territoriale (CSFPT), la Protection Sociale Complémentaire, considérée comme un engagement de la collectivité au profit de ses agents, devient **une dimension à part entière de la qualité de vie au travail et du dialogue social**. Il conforte l'employeur territorial dans son rôle d'employeur responsable, bienveillant et conscient des enjeux de santé de ses agents.

Le constat d'une population active vieillissante chez les agents territoriaux n'est pas la seule cause de l'augmentation constante de la gravité des absences pour raison de santé constatée depuis 2016, et ce quelles que soient les classes d'âge. Ainsi, la durée moyenne des absences en maladie ordinaire (pathologie médicale et accident de vie) augmente **pour tous les agents, y compris les plus jeunes**. L'ensemble de la population territoriale peut être confrontée à la perte de revenu et au risque de précarité qui en découle. La mise en œuvre de la PSC dans les collectivités pour **garantir la protection des agents et leur maintien de salaire** est donc primordiale.

La mise en place d'une couverture complémentaire doit désormais être perçue par les employeurs territoriaux comme un véritable avantage RH **au service de leur attractivité et de leur employabilité**. Le besoin de recruter et d'attirer les talents va s'accroître dans la Fonction publique territoriale, pour pallier autant aux départs en retraite qu'aux absences pour raison de santé. L'alignement de la protection sociale de la FPT par rapport à celle du secteur privé peut permettre de limiter les barrières à l'entrée pour les candidats et **favoriser la fidélisation des agents et l'attractivité des collectivités**.

Les équipes de Relyens accompagnent les acteurs territoriaux dans la co-construction d'une couverture stable sur la durée, pilotée comme un outil de dialogue social.



Pour en savoir plus,  
contactez nos experts Relyens  
**02 48 48 21 00**  
[client.santeprevoyance@relyens.eu](mailto:client.santeprevoyance@relyens.eu)

### Maîtriser les risques, mutualiser la confiance.®

Relyens est le Groupe mutualiste européen de référence en Assurance et Management des risques spécialiste des acteurs du soin et des territoires. Sa vocation en tant qu'Entreprise à Mission : sécuriser leur activité et garantir la qualité des services qu'ils délivrent aux patients et citoyens. Le Groupe déploie en France, en Espagne, en Italie et en Allemagne, une approche globale et unique du Management des risques combinant des solutions de pilotage, de prévention des risques et d'assurance.

[relyens.eu](https://relyens.eu)



Relyens SPS  
SA au capital de 52875 € - Route de Creton - 18110 Vasselay - 335 171 096 RCS Bourges  
Société de courtage d'assurance inscrite à l'ORIAS sous le n°07000814 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr))



GRUPE MUTUALISTE EUROPEEN  
ASSURANCE ET MANAGEMENT DES RISQUES



## FINANCEMENT

## Fonds vert, mode d'emploi

Une circulaire de Christophe Béchu, ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, mise en ligne le 18 janvier, précise le fonctionnement du nouveau Fonds vert d'accélération de la transition écologique dans les territoires. Elle indique la répartition des projets éligibles selon trois axes : renforcer la performance environnementale (rénovation énergétique des bâtiments publics, valoriser les biodéchets, moderniser l'éclairage public...), s'adapter au changement climatique (prévention des incendies de forêt et des inondations...) et améliorer le cadre de vie (renaturer la ville, faciliter le covoiturage, améliorer la qualité de l'air dans les zones urbaines...).

## Gestion déconcentrée aux préfets

Quatre annexes détaillent les mesures, les critères de répartition régionale, le fonctionnement budgétaire du programme et l'offre dédiée de la Banque des territoires. Le Fonds vert est doté

de 2 Md€ auxquels s'ajoutent 1 Md€ de prêts de la Banque des territoires et 207 M€ de subventions pour l'ingénierie. Parmi les 2 Md€ de crédits de l'État, 500 M€ sont fléchés sur les départements et les EPCI dont la CVAE sera supprimée, 300 M€ sur les friches, 100 M€ sur la renaturation des villes, 150 M€ sur les actions relatives à la biodiversité ou encore 25 M€ sur le fonds de restructuration des locaux d'activité. Pour faire sa demande d'aide, il faut passer par la plateforme Aides-Territoires. En pratique, comme l'avait promis le gouvernement aux élus locaux, il n'y a pas d'appels à projets. Les crédits sont déconcentrés aux préfets de région et de département pour financer les projets présentés par les collectivités et leurs partenaires. Ils bénéficient d'une grande liberté de gestion et peuvent adapter les critères d'éligibilité de chaque mesure mais aussi répartir les crédits selon la démographie et les besoins locaux. Cette liberté constitue le « prin-



Doté de 2 Md€, le Fonds vert est géré par les préfets ayant une forte marge de manœuvre pour financer les mesures présentées par les collectivités.

cipe cardinal de fonctionnement du fonds au niveau local», insiste la circulaire. Objectif affiché : « une répartition équitable » selon les besoins des collectivités. Les mesures sont mises en œuvre par les préfets de département, sauf celles relatives aux friches, aux biodéchets et à la biodiversité, gérées au niveau régional.

## Crédits cumulables et fongibles

Les financements sont cumulables avec d'autres aides de l'État

et les préfets peuvent décider du taux d'aide avec une limite de 80 % d'aides d'État. Ils sont donc incités à mobiliser les différents financements de droit commun (DSIL, DTER, fonds de prévention des risques naturels majeurs...). Autre précision importante : les crédits délégués sont pour l'essentiel des enveloppes fongibles. Les préfets auront donc la possibilité d'allouer et réallouer en cours d'exécution les crédits du fonds entre ses différentes mesures. Pour garantir la variété des actions mises en

œuvre, chacun des trois axes d'intervention du Fonds vert devra représenter en exécution au moins 10 % des crédits délégués. Localement, les préfets doivent associer les élus locaux à la gouvernance du Fonds vert en les informant régulièrement de l'avancée de l'engagement des crédits et en partageant avec eux « les principes de décision ». Il leur faudra aussi bien articuler les projets financés avec les CRTE (contrats de relance et de transition écologique). ●

Philippe Pottière-Sperry

## ÉNERGIES RENOUVELABLES

## Un plan pour booster la géothermie

La géothermie demeure largement sous-utilisée en France en ne représentant que 1 % de la consommation de chaleur. Agnès Pannier-Runacher, la ministre de la Transition énergétique, a présenté, le 2 février, un plan qui vise à produire en vingt ans assez de cette chaleur naturelle inépuisable pour économiser 100 TWh/an de gaz, soit

plus que les importations de gaz russe avant 2022. Pour lever les freins à son développement, il prévoit de structurer la filière et de renforcer sa capacité de production et de forage, de développer les formations, d'accompagner les porteurs de projets, notamment financièrement, de sensibiliser les acteurs locaux et de simplifier la réglementation

ou encore d'améliorer la connaissance du sous-sol.

## Réseaux de chaleur

La géothermie profonde (entre 500 et 3000 m) est surtout utilisée par les collectivités pour alimenter les réseaux de chaleur urbains. Mais elle reste peu développée, avec seulement 78 installations (80 % en Ile-de-France) sur les 833 réseaux de chaleur. Le plan veut donc augmenter de 40 % les projets de géothermie profonde d'ici 2030 en sollicitant les directions régionales de l'Ademe et les régions. D'autres actions d'animation locale de la filière géothermie seront mises en place. Un des objectifs est d'inciter les collectivités à se lancer dans des opérations pour créer des réseaux de chaleur. Géré par l'Ademe, le budget du fonds chaleur est reconduit à 520 M€ en 2023. ●

P. P.-S.

## CRISE ÉNERGÉTIQUE

## Les priorités des maires

Environ 90 % des maires sont inquiets (55 % très inquiets) face à la hausse des prix de l'énergie pour leur budget de fonctionnement, selon un sondage IFOP\* réalisé pour Heliio, entreprise spécialisée dans la maîtrise de l'énergie. En moyenne, la part relative à l'énergie dans leur budget est passée à 14 % contre 10 % fin 2021. En réponse, les maires privilégient en premier lieu la sobriété énergétique, comme chauffer moins les équipements (85 % des réponses) ou couper l'éclairage la nuit (82 %). La fermeture des services publics n'est envisagée que par 9 % des élus. Par ailleurs, 55 % mutualisent leurs approvisionnements énergétiques avec d'autres collectivités ou pensent le faire. Plus difficiles à mettre en œuvre, les travaux de rénovation énergétique n'arrivent qu'en troisième position dans leurs réponses (74 %). Dans le



détail des travaux priorités : isolation thermique (56 %), remplacement des menuiseries (45 %), pose de panneaux photovoltaïques (44 %), changement de chauffage (42 %). Le raccordement à un réseau de chaleur arrive loin derrière avec seulement 10 % des réponses. ●

P. P.-S.

\* Enquête menée auprès de 609 maires représentatifs de l'ensemble des communes, entre le 20 octobre et le 10 novembre 2022.





Santé • Prévoyance  
Mutuelle

Mutame  
UNION

UNION DE MUTUELLES  
COMPLÉMENTAIRES SANTÉ  
AU SERVICE DE LA FONCTION  
PUBLIQUE TERRITORIALE



MON EMPLOYEUR **PUBLIC**  
PARTICIPE DÉJÀ À MA  
COMPLÉMENTAIRE SANTÉ !

SIPCH : 74-9354-999 - Union agréée par le Code de la mutualité

Depuis 2011, l'employeur territorial peut participer à la complémentaire santé de ses agents !  
D'ici 2026, cela deviendra **OBLIGATOIRE** à hauteur de 50 % avec la réforme de  
la Protection Sociale Complémentaire dans la fonction publique.

**MA COLLECTIVITÉ EST-ELLE DÉJÀ EN CONFORMITÉ ? POURRAIT-ELLE ANTICIPER LA RÉFORME ?**

Renseignez-vous auprès de votre employeur / votre service RH ou  
contactez-nous pour toute demande d'information et d'accompagnement.  
*Votre engagement peut faire la différence !*

[WWW.MUTAME.COM](http://WWW.MUTAME.COM)

**MUTAME & PLUS**

4 Rue Emile Enault, 50000 Saint-Lô  
02 33 05 29 20 - [www.mutame-plus.fr](http://www.mutame-plus.fr)  
[contact@mutame-plus.fr](mailto:contact@mutame-plus.fr)

**MUTAME SAVOIE MONT-BLANC**

55 Rue du Val Vert, 74600 Seynod  
04 50 33 11 36 - [www.mutame74.com](http://www.mutame74.com)  
[t.mastour@mutame74.com](mailto:t.mastour@mutame74.com)

**MUTAME MARSEILLE METROPOLE**

4 Rue Venture, 13001 Marseille  
04 84 90 01 69 - [www.mutuelle-marseille.com](http://www.mutuelle-marseille.com)  
[fcasola@mut-mun-provence.fr](mailto:fcasola@mut-mun-provence.fr)

  
**MUTUALITÉ**  
MEMBRE DE LA **FRANÇAISE**



## Vite!

### APPRENTISSAGE

#### Financement maintenu

La loi de finances 2023 a rendu facultative la contribution de l'État et de France compétences au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités. Les employeurs territoriaux ne décolleraient pas contre cette mesure revenant sur la parole donnée par le gouvernement, fin 2021. Ce dernier a finalement annoncé le 13 janvier le maintien de cette contribution. Satisfait, François Deluga, le président du CNFPT, demande que France Compétences maintienne aussi son financement.

### DIVERSITÉ SOCIALE

#### Favoriser le mentorat



À l'occasion d'un colloque de l'association La Cordée, le 24 janvier, et de la présentation de ses vingt-sept propositions pour la diversité sociale dans la fonction publique, Stanislas Guerini s'est engagé à développer le mentorat. Le ministre veut en faire « un accélérateur des transformations en matière d'égalité professionnelle femmes-hommes et d'accès de la fonction publique aux publics issus de la diversité ».

### INNOVATION

#### 330 M€ pour le FTAP

Le gouvernement a lancé, le 10 février, le nouveau fonds pour la transformation de l'action publique (FTAP), doté de 330 M€ sur la période 2023-2025. Créé en 2017, ce fonds vise à concrétiser les projets innovants des administrations de l'État pour « améliorer le service aux usagers, redonner des marges de manœuvre aux agents et gagner en efficacité ». Pour 2023, Stanislas Guerini priorise l'accompagnement des projets de simplification des parcours usagers quel que soit le canal.

### RÉFORME DES RETRAITES

## La fronde des employeurs territoriaux

Le projet de loi de réforme des retraites, en cours de discussion (difficile) au Parlement, prévoit une symétrie entre privé et public. En clair, les caractéristiques du régime de la fonction publique sont conservées mais adaptées à l'allongement des carrières. Les modalités de calcul de la retraite ne changeront pas en continuant de se baser sur le traitement indiciaire des six derniers mois (hors primes). Il n'y aura pas de changement pour les catégories actives (métiers à risques particuliers), bénéficiant d'un départ anticipé à 57 ans voire à 52 ans. Mais l'âge d'ouverture des droits, relevé de deux ans, les concernera comme tous les autres agents et salariés du privé. L'opposition de tous les syndicats reste massive, avec une succession de manifestations et de grèves.

#### Fonds sur la pénibilité

Le gouvernement met en avant l'extension de la retraite progressive n'existant jusqu'alors que dans le privé, la portabilité des droits en catégories actives, le renforcement du dispositif



Introduite dans le projet de loi sur les retraites, la hausse de la cotisation des collectivités à la CNRACL suscite la colère des élus locaux qui ont été reçus, le 13 février, par le gouvernement.

« carrières longues »... La forte pénibilité de certains métiers territoriaux a de fortes conséquences sur l'espérance de vie ou la sinistralité, a prévenu d'emblée l'AMF, qui demande sa meilleure prise en compte, au-delà des seules catégories actives. La coordination des employeurs territoriaux (CET) défend pour sa part la création d'un fonds pour accompagner cette pénibilité. « Une réforme touchant à l'âge de départ, ou à la durée de cotisation, aura un effet sur la santé des agents et les finances des collectivités », insiste leur porte-parole Philippe Laurent,

également vice-président de l'AMF.

#### Mise à plat du système de retraites

Par ailleurs, la CET s'est insurgée contre une hausse de la cotisation des collectivités à la CNRACL, prévue dans le projet de loi. Suite au courrier du 25 janvier de la Première ministre aux associations d'élus s'engageant à compenser cette augmentation, la coordination demande, avant toute discussion sur l'équilibre de la CNRACL, « une mise à plat du système de retraites compte tenu notamment de la part croissante de contrac-

tuels dans les collectivités locales », en précisant qu'elle doit concerner tous les régimes (CNRACL, Ircantec, RAFF, Cnav). Reçus le 13 février par le gouvernement, les associations d'élus « prennent acte de l'intention exprimée d'une compensation intégrale de la hausse », tout en réitérant leur demande d'une remise à plat des régimes de retraites de la FPT. Si le gouvernement se dit prêt à une telle remise à plat, « il persiste malgré tout dans son intention d'augmenter d'un point la cotisation à la CNRACL à compter de 2024 », regrette la coordination. ● Philippe Pottière-Sperry

### ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

## Nouvelle chute de la participation

Par rapport au précédent scrutin de 2018, la participation a chuté de plus de 6 % sur l'ensemble de la fonction publique lors des dernières élections professionnelles des 1<sup>er</sup> et 8 décembre, en passant de 49,8 % à 43,7 %. L'érosion se poursuit, sachant qu'elle s'élevait à 52,8 % en 2014. Stanislas Guerini, ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, a beau avoir remercié « l'ensemble des agents mobilisés pour les élections », l'intérêt n'aura pas été au rendez-vous. Seulement 2,2 millions d'agents (dont 106 000 bulletins blancs ou nuls) sur un total de 5,1 millions ont voté. Faible consolation, le taux de participation est un peu plus élevé dans la FPT avec 45,6 % (mais avec aussi une baisse de plus de 6 % par rapport à 2018)

au regard de la FPE (44,9 %) et encore plus de la FPH (37,8 %).

#### La CGT en tête

Les positions des organisations syndicales sont modifiées par rapport au scrutin précédent. Sur l'ensemble de la fonction publique, la CGT obtient 20,8 % des voix (- 1,1 point par rapport à 2018). FO passe en deuxième

position avec 18,7 % (+ 0,6 point) et la CFDT recule en troisième position avec 18,5 % (- 0,5 point). Dans la FPT, la CGT reste en tête en obtenant 27,9 % (- 0,9 point), la CFDT 22,1 % (- 0,5 point), FO 16 % (- 0,1 point), l'UNSA 8,6 % (+ 0,4 point). Avec 4,1 %, la FSU dépasse Solidaires (3,9 %) et la CFTC recule à 3,1 %. Les nouvelles instances sont installées à partir

de février. Pour rappel, les agents élaient leurs représentants au sein des comités sociaux d'administration, comités sociaux territoriaux (CST) dans la FPT (issus de la fusion des comités techniques et des CHSCT), des commissions administratives paritaires (pour les fonctionnaires), des commissions consultatives paritaires (pour les contractuels).



La participation a été un peu plus élevée dans la FPT avec 45,6 % (- 6 % par rapport à 2018) que dans la FPE (44,9 %) et la FPH (37,8 %).

#### Renouvellement de 20 000 instances

Au total, près de 20 000 instances seront renouvelées. Les résultats des élections détermineront aussi la composition des instances supérieures de la fonction publique. Celle du CSFPT reste inchangée avec la même répartition des sièges pour les organisations syndicales. ● P. P.-S.





**Garanties santé & prévoyance  
pour les agents de la fonction  
publique territoriale**

**Contrats labellisés & collectifs adaptés  
en fonction des besoins de l'agent**

Assistance en cas d'hospitalisation,  
de chimiothérapie, aide aux aidants...

Reste à charge réduit : tiers payant élargi,  
réseaux de soins...

Fonds d'action sociale

La référence du  
public, parapublic et  
des groupes d'intérêt  
public du groupe  
Malakoff Humanis

[ipsecprev.fr](http://ipsecprev.fr)

Institution paritaire régie par le Code de la Sécurité sociale, agréée  
par le Ministère des Solidarités et de la Santé sous le numéro 675  
Siège Social : Tour Egée - 9 allée de l'Arche - CS 30113 -  
92671 Courbevoie cedex. Tél. : 01 56 21 18 83  
SIRET : 775 666 357 00089 - APE : 8430B



## ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE

## Réforme en vue des règles du ZAN

«**L**e ZAN constitue la plus grande préoccupation des élus locaux en ce moment.» Jean-Baptiste Blanc, sénateur (LR) du Vaucluse, ne s'y trompe pas. Le rapporteur de la mission sénatoriale de contrôle, pluri-partisane, sur la mise en application du zéro artificialisation nette (ZAN), et sa présidente Valérie Létard (UC), ont ainsi déposé une proposition de loi (PPL) sur le sujet mi-décembre, avec plusieurs autres sénateurs. Dans la foulée de la remise de leur rapport, ce texte affiche la volonté de combattre les nombreuses difficultés d'application du ZAN et de faciliter la mise en œuvre de ses objectifs.

## Préoccupation majeure des élus

Des auditions sont programmées pendant un mois, avant l'examen de la proposition de loi en commission spéciale le 8 mars et en séance le 15 mars. Une issue pourrait donc être trouvée sur ce sujet tant décrié par les élus locaux. Le gouvernement admet lui-même le besoin d'évolution du cadre juridique du ZAN. Le ministre Christophe Béchu a ainsi estimé le 14 février, au Sénat, que la PPL «comporte beaucoup d'avancées et corrige certaines erreurs». Et d'indiquer que la moitié des articles ne posent pas de problème. Pour sa part, Françoise Gatel, présidente de la délégation sénatoriale aux collectivités, alerte sur les conditions de mise en œuvre du ZAN, «parfois contradictoires et inadaptées, qui présentent des risques juridiques et de spéculation foncière».

## Ne pas avoir de «perdants du ZAN»

«Notre travail n'est pas une manœuvre pour se soustraire à la loi «Climat» de 2021 mais bien au contraire à donner les moyens et le temps aux élus locaux pour réussir la transition écologique dans les territoires», insiste Jean-Baptiste Blanc. Pointant «une démarche descendante de la part

de l'État comme de la région, avec un Sradet [schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires] devenant contraignant avec le fascicule réglementaire, pour imposer de manière uniforme sur tous les territoires l'objectif de réduction de 50% des espaces naturels, agricoles et forestiers dans les dix ans à venir, nous avons proposé au contraire une démarche ascendante en prenant en compte les efforts de sobriété foncière des élus locaux et de vingt ans de modification de leurs documents d'urbanisme pour être grenellisés.» Il défend donc un changement de méthode pour qu'il n'y ait pas de «perdants du ZAN».

## Gouvernance partagée

Très détaillée autour de treize articles, la proposition de loi vise à apporter «souplesse, pragmatisme et efficacité» à l'application du ZAN. En précisant qu'elle ne remet pas en cause ses grands objectifs (réduction de 50% de l'artificialisation en 2031 et atteinte du ZAN en 2050), ni son application à l'ensemble du territoire et des politiques publiques. «Il répond à une urgence climatique et environnementale incontestable, qui doit engager l'ensemble de la Nation dans une démarche commune de sobriété foncière», reconnaissent les sénateurs. Mais ils reprochent au gouvernement d'avoir multiplié les annonces, sans engager «aucune évolution législative ni réglementaire de nature à lever les obstacles bien identifiés». Le texte juge notamment «indispensable» d'avoir une gouvernance



Une proposition de loi sénatoriale visant à réformer et assouplir le fameux ZAN, tant décrié par les élus locaux, sera discutée en séance publique le 15 mars. Le gouvernement se dit «ouvert» sur ce texte.

partagée en renforçant l'association des intercommunalités car le ZAN «impactera l'ensemble des collectivités et de leurs compétences».

## Un délai reporté d'un an

Il s'organise autour de quatre grands axes : favoriser le dialogue et renforcer la gouvernance décentralisée ; accompagner les projets structurants ; mieux prendre en compte les spécificités des territoires ; prévoir les outils pour faciliter la transition vers le ZAN. Ils s'articulent autour de vingt-cinq mesures qui se veulent «concrètes», avec notamment de nouveaux outils pour les collectivités. Jugeant intenable le calendrier fixé pour la révision en cascade des documents d'urbanisme, en ne permettant pas aux régions de procéder au «nécessaire dialogue avec les Scot [schémas de cohérence territoriale], EPCI et com-

munes sur la répartition des efforts de lutte contre l'artificialisation», le texte souhaite, en premier lieu, prolonger d'un an le délai laissé aux élus pour modifier les documents régionaux (Sradet) et locaux (Scot, PLU, carte communale). Il passerait ainsi de mars 2023 à mars 2024. Un délai supplémentaire demandé par les associations d'élus locaux depuis des mois.

## Conférences régionales du ZAN

Pour mieux associer les communes et les EPCI à l'échelon régional, la conférence des Scot serait transformée en «conférence régionale du ZAN». Elle devrait se réunir au moins une fois par an pour suivre les trajectoires du ZAN, mettre à disposition de la région des avis sur certaines décisions (modification du Sradet, grands projets, projets mutualisés...) et servir de lieu de dialogue pouvant être saisi par les collectivités. Pour éviter une simple application comptable du ZAN, les sénateurs proposent un «plancher» de droits, «au titre duquel aucune commune ne pourra disposer d'une enveloppe inférieure à un hectare à l'issue de la territorialisation». Objectif : offrir un filet de sécurité aux communes rurales et petites ayant consommé moins de deux hec-

tares lors de la dernière décennie. Ce plafond serait fixé par le Scot ou, pour les territoires hors-Scot, par la région. Il s'appliquerait également aux objectifs fixés par les PLU-I. De plus, une «part réservée» aux projets d'intérêt territorial serait mise en place au sein des Scot et des PLU-I. Il s'agit de ne pas désinciter les communes à porter de tels projets d'intérêt commun. En pratique, les enveloppes d'artificialisation des communes portant ces projets seraient abondées de façon mutualisée, lorsque leurs enveloppes propres ne suffisent pas. Pour les communes en dehors des Scot ou des PLU-I, la part réservée serait mise en œuvre au niveau régional.

## Droit de préemption sur le foncier stratégique

Les collectivités pourraient, si l'État ne leur transmet pas sous six mois les données nécessaires, continuer à utiliser les données locales préexistantes relatives à l'artificialisation ou la consommation d'espaces. La proposition de loi veut aussi créer un «sursis à statuer ZAN» pour suspendre la délivrance de permis pour des projets contraires aux objectifs ZAN d'une commune ou d'un EPCI, avant que son document ne soit révisé. De même, un «droit de préemption ZAN» permettrait, dans certains périmètres, de réserver le foncier jugé stratégique. Par ailleurs, les grands projets d'envergure nationale et européenne seraient placés dans un «compte foncier national» spécifique, pas imputé aux enveloppes de la région et des collectivités. La région déciderait de la qualification des projets, après avis de la conférence régionale du ZAN. Enfin, un «droit de proposition» envers la région, donné aux communes, EPCI et départements, concernerait des projets de mutualisation. Là aussi, ils seraient soumis à l'avis de la conférence régionale du ZAN afin «d'assurer la cohérence des choix».

Philippe Pottière-Sperry

## Ce que demandent les élus

Parallèlement au texte sénatorial, l'AMF a formulé vingt propositions sur le ZAN dont certaines sont identiques. David Lisnard, son président, dénonce «des délais intenablement fixés par la loi» et un «fou juridique [qui] va générer un contentieux important». L'APVF a également présenté ses propositions dont une hausse massive du fonds friches transformé en «fonds ZAN» incluant tous les terrains aménageables sans nouvelle extension. Pointant les territoires urbains et périurbains (12% du territoire national) «responsables de 90% de l'artificialisation», l'AMRF demande plus de moyens pour les politiques de sobriété foncière des communes rurales.



## PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE

# Les négociations « entrent dans le dur »

Après une pause pour cause d'élections professionnelles en décembre dernier, employeurs territoriaux et organisations syndicales ont repris les négociations visant à aller plus loin sur la réforme de la protection sociale complémentaire (PSC). Son cadre et ses modalités de mise en œuvre ont été définis par l'ordonnance du 17 février 2021 et le décret du 20 avril 2022.

**Bonnes pratiques encadrées**

Démarrées en septembre après la signature de l'accord de méthode signé le 12 juillet dernier, entre les représentants des employeurs et syndicaux, ces négociations ont d'abord porté sur l'encadrement des bonnes pratiques en matière de PSC. Un premier pilier qui aura demandé du temps. Employeurs et organisations syndicales ont d'ailleurs souhaité, assez logiquement, auditionner le groupement mutualiste qui s'est formé\*. Ce dernier l'avait exprimé lors de sa conférence de presse, le 23 novembre dernier : il entend bien contribuer à la mise en place d'un dispositif de qualité et donc être associé. Pour cause, ce groupement, à lui seul, protège près de 70 % de la population territoriale, actifs et retraités, au sein de la quasi-totalité des collectivités en France. Le message a été bien reçu puisqu'une rencontre s'est tenue le 1<sup>er</sup> février.

**Un groupement mutualiste inédit**

L'initiative est inédite, et ces assureurs mutualistes de la territoriale comptent bien peser dans les discussions alors que les modalités de la réforme, constituant certes une avancée sociale, les laissent sur leur faim. Peut mieux faire selon eux ! Ce sont ainsi pas moins de seize propositions visant à « œuvrer ensemble pour une réforme réussie, simple à appliquer, effective pour les employeurs et protectrice pour les agents » que porte cette coordination. L'enjeu est double. D'abord permettre une adhésion



Auditionné le 1<sup>er</sup> février, le groupement mutualiste, prenant en charge 70% des territoriaux, défend la mise en place d'un dispositif de PSC de qualité.

pleine et entière des agents territoriaux, que le plus grand nombre puisse souscrire un contrat en santé et en prévoyance, en préservant le libre choix spécifique à la fonction publique territoriale (FPT) entre labellisation, convention de participation à adhésion facultative ou obligatoire (même si plusieurs mutuelles défendent clairement la labellisation). Et pour une bonne mise en œuvre de la PSC, une concertation avec les agents et un effort de communication apparaissent essentiels. Deuxième enjeu : faire de la PSC un outil de gestion RH, d'attractivité et de fidélisation des agents territoriaux dans un contexte de tension démographique et de difficultés de recrutement. Un autre enjeu se joue aussi pour ces assureurs mutualistes : réussir l'assurabilité dans la durée.

**Garantir la solidarité**

Au-delà d'être écouté, l'objectif est surtout d'être entendu, en particulier sur certains points qui ont pu être détaillés ce 1<sup>er</sup> février avec la présentation d'un plaidoyer bis. Le groupement appelle ainsi à renforcer le cadre de la labellisation pour garantir la mutualisation des risques quel que soit le type de contrat. Il demande notamment de maintenir un

écart maximal de cotisations entre un et trois pour garantir une solidarité réelle et efficace. Le passage d'un ratio d'un à deux au titre d'une plus grande solidarité à l'égard des agents les plus âgés est en effet une piste étudiée. Mais elle se traduirait pour les assureurs mutualistes par une hausse des cotisations des plus jeunes « qui n'auront plus d'intérêt à souscrire un contrat labellisé ». Autres propositions formulées : encadrer les évolutions tarifaires en fonction de l'âge en interdisant les augmentations à compter de 67 ans (âge en vigueur pour une retraite à taux plein) et envisager en prévoyance la possibilité d'une cotisation par âge, générant une cotisation moindre pour les plus jeunes, population qui participe le plus à la solidarité mais la plus difficile à mutualiser en cas de participation minimale de l'employeur. S'agissant de la solidarité entre actifs et retraités, une mission de réflexion sur la mise en place de mécanismes de régulation et de péréquation entre opérateurs pourrait être confiée au Conseil supérieur de la FPT (CSFPT).

**Copie à revoir sur la prévoyance**

Autre sujet central pour les assureurs mutualistes : la prévoyance,

et notamment les difficultés de provision sur ce risque particulier qui connaît une sinistralité en croissance tendancielle depuis dix ans, non sans interroger sur sa viabilité économique. Par ailleurs, le niveau de participation prévu par les textes est insuffisant. Le taux de 20 % est trop faible pour inciter à l'adhésion des agents et le panier minimal de prévoyance du décret de 2022 trop important pour des dispositifs de collectif facultatif ou pour l'individuel, en particulier avec un montant minimal de participation aussi faible. Pour être réellement incitatif et permettre une bonne couverture, le taux, selon les mutuelles, devrait être fixé à 50 %. Un sujet qui sera, à n'en pas douter, au cœur de la suite des négociations puisque le deuxième pilier qui s'ouvre porte en particulier sur la constitution des paniers de soins santé et de prévoyance mais aussi sur la prise en charge. Les discussions à venir risquent donc d'être tendues, et pas seulement sur ce volet prévoyance, mais les employeurs s'y attendent...

**Pression sur les montants de participation**

« Nous rentrons vraiment dans le dur des négociations », précise la CGT Services publics qui porte un certain nombre de revendications sur les paniers de soins, les bénéficiaires, la portabilité des droits, les montants de participation, la solidarité envers les retraités et les plus précaires... « Nous allons regarder notamment de près les points positifs et négatifs des contrats de participation qui seraient à adhésion obligatoire, et qui pourraient

peut-être permettre d'abaisser le niveau de cotisation en ayant de meilleures prestations. Nous veillerons aussi à ce qu'aucun agent ne soit écarté. Si les employeurs ne veulent pas revoir les montants minimums prévus de 15€ en santé et 7€ en prévoyance, il y a de grande chance que nous ne signerons pas l'accord collectif qui résultera de ces négociations. » L'objectif est en effet d'aboutir à un accord validé par toutes les parties sur un document cadre de référence. Accord national qui sera décliné ensuite par les collectivités dans le cadre des négociations locales, avec des marges de manœuvre prévues. À noter que le cadre de la négociation locale fera aussi l'objet de discussions entre les représentants des employeurs et les organisations syndicales au titre d'un troisième pilier.

**Décalage du calendrier ?**

Les négociations sont donc loin d'être terminées. Pour mémoire, l'accord de méthode de juillet dernier avait prévu une fin du processus au plus tard au 31 mars 2023. De façon à permettre ensuite d'effectuer des modifications réglementaires voire législatives nécessaires. On peut douter que cette échéance soit tenue. « Ça peut aller vite comme ça peut aller moins vite. On avisera, prévient la CGT. Mais on ne veut pas se mettre de pression et il n'y a pas d'urgence en l'état. » Des réunions seraient d'ailleurs déjà programmées jusqu'en mai... ●

Estelle Mallet-Chevassu

\* Le groupement comprend : Intériale, la MNFCT, la MNT, Mutame & Plus, Mut'est, la Mutuelle de la Corse, Territoria mutuelle, l'UNMFT et le groupe Relyens.

**Améliorer la santé des agents**

« Un bon pilotage des contrats santé et prévoyance constitue une richesse pour la collectivité afin de mieux comprendre l'état de santé des agents », analyse Sylvie Bureau-Nech, directrice exécutive Marché des acteurs territoriaux du groupe Relyens qui publie annuellement des données instructives sur l'absentéisme et la qualité de vie au travail (QVT). La PSC représente ainsi, selon le groupement, une opportunité pour déployer à grande échelle des dispositifs visant à améliorer l'état de santé des agents, et donc à terme à mieux maîtriser le risque.



## SANTÉ AU TRAVAIL

# Légère augmentation de l'absentéisme

L'absentéisme des personnels territoriaux pour raison de santé a légèrement progressé en 2021 (9,6 % contre 9,5 % l'année précédente) et le coût direct de ces arrêts de travail pour les employeurs s'élève désormais à 2 233 € par agent (vs 2 221 € en 2020). C'est ce qu'indique la dernière étude de l'assureur Sofaxis-Relyens, intitulée « Panorama 2022 - Qualité de vie au travail et santé des agents dans les collectivités territoriales ». S'appuyant sur les données collectées auprès de 451 000 agents affiliés à la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL) et employés dans 15 850 collectivités, ce baromètre montre que la progression

la plus sensible concerne les arrêts pour maladie ordinaire (5,4 % vs 5,3 %). En revanche, les arrêts de longue durée (2,7 %) et les accidents du travail (1,5 %) demeurent stables.

## Des arrêts plus longs

Dans le détail, le Panorama 2022 analyse l'évolution de tous les paramètres de l'absentéisme territorial. Ainsi, confirmant une tendance observée depuis 2018, la gravité des absences a continué de progresser en 2021 pour atteindre une durée moyenne de 51 jours, alors qu'elle était de 49 jours en 2020 (et seulement de 37 jours en 2016). Cette progression concerne tous les types d'absence. On atteint désormais 33 jours d'absence en maladie

ordinaire, 271 jours en longue maladie et arrêt de longue durée et 71 jours pour les accidents du travail. Pour l'assureur, cette spirale haussière de la gravité des absences « est principalement portée par le vieillissement des agents sur des métiers à forte pénibilité ». A contrario, le Panorama relève que d'autres indicateurs sont en léger recul. C'est le cas de la fréquence des absences (56 arrêts pour 100 agents employés) et de l'exposition (40 % des agents absents au moins une fois dans l'année). Ce sont les agents en maladie ordinaire qui représentent le niveau d'exposition le plus élevé (75 %), devant les agents victimes d'accident du travail (15 %), les personnels en longue maladie et congé de



La gravité des absences pour raison de santé a continué de progresser en 2021 pour atteindre une durée moyenne de 51 jours.

longue durée (7 %) et les absences pour maternité (3 %).

## Indemnisations à demi-traitement

Prises en compte pour la première fois, les indemnisations à demi-traitement (dans le cas d'arrêt supérieur à trois mois ou par le cumul de plusieurs arrêts

dont la somme est supérieure à 90 jours) traduisent une nette progression de la mise en œuvre de cette mesure par les employeurs publics. Sofaxis estime que ces indemnisations à demi-traitement augmentent de 13 % en moyenne chaque année. ●

Emmanuelle Quémard

## GRAND ÂGE

## Des métiers en mal de reconnaissance



Le grand âge représentera quelque cinq millions de personnes en 2060.

Une plongée inédite dans l'univers des « invisibles », ces hommes – et surtout ces femmes – dont l'engagement, la souffrance et les difficultés, sont apparus aux yeux du plus grand nombre à l'occasion de la crise sanitaire. C'est ce que propose la dernière étude de l'Observatoire MNT (Mutuelle nationale territoriale) publiée en décembre dernier. Un document qui s'appuie sur une soixantaine de témoignages d'agents, d'élus locaux et d'experts pour souligner le rôle de plus en plus important que les professionnels du vieillissement vont être amenés à jouer auprès d'une population dont le poids ne cesse de croître. En effet, si en 2021 la France comptait 1,4 million de personnes âgées de plus

de 85 ans (dont 20 % en perte d'autonomie), le grand âge représentera cinq millions de personnes en 2060.

## Les collectivités, pivot de la prise en charge

Rappelant que 830 000 salariés (en équivalent temps plein) sont aujourd'hui mobilisés pour la prise en charge des aînés les plus fragiles, l'étude met aussi en exergue la forte diversité de profils et de statuts qui caractérise ces métiers « peu connus et peu reconnus ». Alors que les collectivités emploient 56 000 agents dans ce secteur (dont 37 900 aides à domicile et 15 100 aides-soignants), les hôpitaux et les structures privées ou associatives fournissent l'essentiel des

effectifs chargés de l'accueil, des soins et des services dédiés aux personnes âgées et dépendantes. Communes et intercommunalités gèrent la moitié des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) via les CCAS.

## Manque d'attractivité

Par ailleurs, l'étude pointe le manque d'attractivité des métiers du grand âge. Selon l'Observatoire MNT, de nombreux paramètres contribuent aux difficultés de recruter dans ce secteur : faibles rémunérations, pénibilité physique, épuisement mental, fréquence des accidents du travail et des maladies professionnelles (trois fois plus nombreux que la moyenne nationale), formation insuffisante... Les auteurs s'appuient notamment sur des expérimentations innovantes réalisées en France et à l'étranger pour formuler des propositions visant à revaloriser les métiers et les carrières des personnels. ●

E. Q.

## SAINT-MARCELLIN

## Valoriser les services d'aide à domicile

Recruter de nouveaux agents sur des métiers en tension et valoriser auprès de la population le service d'aide à domicile assuré par le CCAS, tel était le double objectif de la campagne de communication lancée en 2022 par la ville de Saint-Marcellin (38). Une campagne « 100 % vraie » et à bas coût (115 €) entièrement réalisée en interne par le service communication et qui a mobilisé quatre agents volontaires pour des séances photos au domicile des bénéficiaires. « Cette campagne a permis aussi de fédérer les services d'aides et de portage à domicile », remarque Valérie Treilleford, directrice de la communication. Accompagnées de slogans élaborés à partir des prénoms des aides à domicile et des usagers afin de favoriser l'identification, les images issues de ces « shootings » ont été largement diffusées sur le mobilier urbain, les réseaux sociaux, les supports de communication

de la ville ainsi que dans la presse locale et sur des flyers. Cette mise en lumière des « héros du quotidien dotés de superpouvoirs » (toilette, habillage, repas, lien social, ménage, courses...) a été remarquée par le réseau Cap'Com qui lui a décerné son Grand Prix 2022 dans la catégorie « Communication institutionnelle ». ●

E. Q.



Le CCAS de Saint-Marcellin est l'un des seuls CCAS à proposer un service d'aide à domicile en Isère.



INTERVIEW • FLORENCE COSTA, DGS DE CASTANET-TOLOSAN

## « Notre fonctionnement horizontal crée un cadre de confiance »

Florence Costa est DGS de Castanet-Tolosan (14 000 hab., Haute-Garonne) depuis 2016. La ville connaît en 2020 une bascule de l'équipe municipale, qui entraîne une transformation de la gouvernance et des pratiques managériales. Avec quels effets sur les 300 agents dont une trentaine de cadres ?

### L'équipe élue en 2020 fonctionne sur un mode collectif et horizontal. En quoi cela consiste ?

La gouvernance a été transformée en passant d'un mode de gestion classique avec un maire et un bureau d'adjoints, à un collectif de 25 élus majoritaires fonctionnant en binômes et trinômes. Cela change la façon de travailler des élus au quotidien, et donc celle des agents. En parallèle, le projet de politique de la ville

a changé : la nouvelle équipe porte très fortement la question de la transition écologique et sociétale, avec une vision axée sur la démocratie participative.

### Quelles conséquences sur les relations entre élus et agents ?

La démocratie participative est désormais au centre de l'action municipale. Cela suppose de trouver une organisation interne qui permet d'intégrer le quotidien d'une collectivité, le projet des élus et les projets émergeant des habitants. Nous avons organisé des ateliers de travail en coconstruction avec les élus et

les agents, incluant un repas partagé. Ce fonctionnement horizontal crée un cadre de confiance et facilite la prise de parole des agents et la prise en compte de leurs propositions.

### Que cela signifie-t-il pour eux ?

Nous avons mis en place deux niveaux de formation, l'un pour la montée en compétences des agents (démocratie participative, empowerment, intelligence collective), l'autre pour donner du sens au projet politique (fresque du climat). En 2022, nous avons lancé un projet RH basé sur la rencontre de tous les agents, par

petits groupes, pour permettre l'expression de leurs difficultés et envies dans le but d'imaginer notre cadre de travail de demain (évolutions de carrière, temps et conditions de travail...).

### Quel impact sur les cadres ?

Tout cela est nouveau et suppose d'accepter de manager dans l'incertitude. Le séminaire des cadres (environ huit par an) s'est révélé une instance clé de voûte pour faciliter cette transformation. Il a permis la prise de conscience que nous étions tous acteurs de cette transition, et plus seulement la DGS.

### Avec donc un nouveau rôle pour eux ?

Il s'est, en effet, aussi posée la question du rôle et de la légitimité de chacun – directeur de pôle, chef de service, chargé de projet –



© Vincent Laratta

en particulier pour fonctionner en méthode projet dans ce cadre horizontal. Nous avons organisé un jeu de mise en situation, qui reflétait les enjeux et les contraintes vécus. Des rôles ont été définis pour les personnages imaginés pour le jeu, avec des objectifs, personnels et collectifs, des profils de personnalité et des leviers d'actions. Cela a aidé chacun à trouver sa place. Aujourd'hui, ces nouvelles pratiques sont en train de s'ancrer au sein de la collectivité. ●

Propos recueillis par  
Carole Rap

“ Nous avons organisé des ateliers de travail en coconstruction avec les élus et les agents, incluant un repas partagé. ”



HÔTEL DE  
L'INDUSTRIE  
Place St-Germain  
des-Prés  
PARIS

VENDREDI 31 MARS 9H > 16H30

REGARDS CROISÉS  
DE DRH PUBLIC - PRIVÉ

Ateliers et conférences 1<sup>ÈRE</sup> JOURNÉE 2023



LE CERCLE DU CAPITAL  
HUMAIN





Les DRH brisent les Silos !

2023 sera l'année où l'on brise les tabous, à commencer par les silos, où les DRH des secteurs public et privé se rencontrent et se parlent, à commencer par des sujets d'actualité et qui s'adressent en premier au cœur du réacteur : le Capital humain.

PROGRAMME

- 9h à 9h45 : Accueil café
- 9h45 à 12h30 | **ATELIER**  
« Diversité, inclusion et résilience »
- 12h30 à 14h : Buffet déjeunatoire
- 14h à 16h | **CONFÉRENCE**  
« Lanceurs d'alerte : un sujet RH et de dialogue social ? »

Partenaire



Avec le soutien




INSCRIPTION à la journée du 31 Mars : [www.cercle-capital-humain.fr](http://www.cercle-capital-humain.fr)



## L'ÉTANG-LA-VILLE

## Ouvrir les portes de la mairie aux jeunes

D'un côté, des collectivités qui peinent à recruter. De l'autre, des jeunes qui cherchent une expérience mais méconnaissent – voire dédaignent – la territoriale. C'est ce double constat qui a conduit Daniel Cornalba, jeune maire de L'Étang-la-Ville (78), à se fixer un objectif : attirer la jeunesse dans son équipe de 100 agents. Dès son élection en 2020, les ressources humaines ont donc misé sur les stages, contrats d'apprentissage, service civique ou alternance pour faire venir des jeunes de tous profils.

## Partenariat avec la Mission locale

Un partenariat avec la Mission locale a été noué pour se rapprocher du public visé. La démarche a aussi été relayée par la communication de la ville et des portes ouvertes de la mairie ont été organisées. Le tout a été baptisé Passerelle Jeunesse, même si « nous n'inventons rien : nous utilisons et mettons en lumière ce

qui existait déjà », explique Daniel Cornalba. Depuis 2020, une dizaine de jeunes ont ainsi été accueillis sur diverses missions. Le lien établi avec la Mission locale a aussi facilité des recrutements, comme celui d'une douzaine d'animateurs embauchés en urgence pendant l'été 2022.

## Nouvelles énergies, nouvelle image

Pour Daniel Cornalba, ce rajout a de multiples avantages : pourvoir les postes en souffrance, bien sûr, mais aussi avoir de nouvelles énergies pour développer des projets annexes. Voire de ramener de l'attractivité : « Avant d'être à la mairie, mon image du service public était liée à mes déboires administratifs. En travaillant ici, j'ai découvert des métiers dont je ne soupçonnais pas l'existence », explique par exemple Rémi Hébert, étudiant en école de commerce qui a fait six mois de stage autour des JO 2024. De son côté, Natacha

Valmier-Rocheblave, séduite par la « qualité de vie » qu'elle trouve dans cette « structure à taille humaine », pourrait même rester au service RH après ses deux ans d'apprentissage.

## Accompagnement nécessaire

La démarche demande néanmoins un peu d'investissement. D'abord, de la part des équipes administratives, qui doivent comprendre les différents contrats, les aides ou les agréments. Mais surtout, « ces jeunes ont besoin de tuteurs et d'accompagnement. La Passerelle Jeunesse ne fonctionne que si les agents les accueillent et jouent le jeu », prévient le maire de L'Étang-la-Ville. En estimant que la ville ne peut qu'en sortir grandie : « Chaque personne qui arrive dans une collectivité apporte quelque chose. Et je pense c'est encore plus vrai quand c'est une génération qui n'y a jamais mis les pieds. » ●

Julie Desbiolles



Lui-même élu à 27 ans, Daniel Cornalba souhaite faire revenir les jeunes dans les équipes de sa commune.

© Commune de L'Étang-la-Ville

## LA QUESTION STATUT

## Qu'est-ce que le compte personnel d'activité ?

## La réponse\* du CIG petite couronne

Un compte personnel d'activité (CPA) est ouvert pour tout fonctionnaire ou contractuel. Par l'utilisation des droits à la formation qui y sont inscrits, il facilite l'évolution professionnelle de son titulaire. Il se compose d'un compte personnel de formation (CPF) et d'un compte engagement citoyen (CEC).

Le CPF permet d'accéder à une qualification ou de développer ses compétences dans le cadre d'un projet d'évolution professionnelle. Il est alimenté en heures de formation au 31 décembre de chaque année, en fonction du temps travaillé. Les droits inscrits au CPF peu-

vent être utilisés pour toute action de formation visant à acquérir un diplôme, un titre, un certificat de qualification professionnelle... En revanche, ils ne peuvent pas servir à des formations visant à l'adaptation des fonctions exercées. L'utilisation de ces droits fait l'objet d'un accord entre le fonctionnaire et son administration. Le CPF peut être utilisé en combinaison avec un congé de formation professionnelle, un congé pour VAE, un congé pour bilan de compétences ou des actions de préparation aux concours et examens de la fonction publique. Pour sa part, le CEC vise à favoriser les activités bénévoles

ou volontaires et à faciliter la reconnaissance des compétences acquises. Il permet également l'acquisition de droits à formation, exprimés en heures, fondée sur l'exercice, pendant une durée minimale, de ces activités. Les droits acquis au titre du CEC peuvent servir à acquérir les compétences associées aux activités exercées, mais aussi à compléter les heures inscrites sur le CPF pour mettre en œuvre le projet d'évolution professionnelle. Le principe de portabilité s'applique au CPA. Les droits correspondants sont ainsi conservés lorsque l'agent change d'employeur, y compris lorsqu'il va travailler dans le secteur privé.



© Pivababy

\* Réponse issue de l'ouvrage rédigé par le CIG petite couronne : *Fonction publique territoriale, le statut en bref*, 3<sup>e</sup> édition, collection Découverte de la vie publique, éditions La Documentation Française, 9 €.



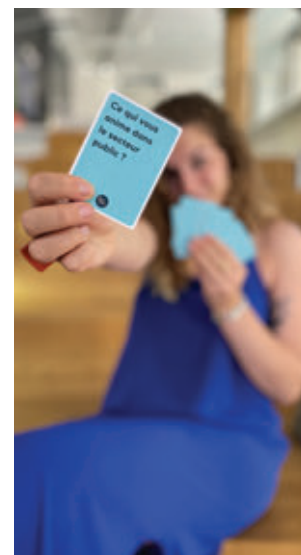
## RECRUTEMENT

## Tirer la bonne carte

Un jeu de trente-six cartes... Lors du Mois de l'innovation publique, en novembre dernier, la plateforme d'emploi Profil Public a lancé cette initiative destinée à souffler un « vent de fraîcheur » sur les entretiens de recrutement. « En effet, cet exercice est très codifié dans le secteur public, souligne Sigrid Berger, fondatrice de Profil Public. Avec ce jeu, il s'agit de rendre l'entretien ludique et de créer une relation différente avec le recruteur. » Parmi les questions figurant sur les cartes piochées par les candidats, certaines ont trait au service public, d'autres au profil de poste ou à leur personnalité. « Il existe aussi des cartes joker, qui permettent aux candidats d'inverser les rôles et de poser ainsi des questions aux recruteurs », indique Sigrid Berger. L'objectif pour les employeurs est de conduire différemment leurs entretiens et de devenir le « choix n°1 » du candidat. Alors

qu'un fort défi d'attractivité est à relever aujourd'hui, petites et grandes collectivités, mais aussi les autres acteurs publics, pourraient bien avoir envie de recourir à ce jeu de cartes. ●

E. Q.



Un jeu de 36 cartes vise à rendre l'entretien ludique et à créer une relation différente avec le recruteur.

© Profil Public



## CENTRE DE GESTION DE L'OISE

## Un club dédié aux secrétaires de mairie

« Les secrétaires de mairie travaillent souvent pour plusieurs communes, et sur une multitude de domaines : état civil, urbanisme, juridique, carrière, comptabilité... Mais ils sont souvent seuls dans leur collectivité. Indispensables, ils s'absentent peu pour se former », souligne Murielle Fau, directrice du pôle Optimisation au CDG de l'Oise. C'est pour remédier à cette solitude professionnelle que le CDG a lancé en septembre 2022 un club des secrétaires de mairie.

## Se connaître et échanger entre pairs

Au programme : une réunion trimestrielle de trois heures entre collègues, sur une thématique qu'ils ont eux-mêmes choisie, animée par les équipes du CDG et enrichie par la venue d'experts (juridique ou métier). Chaque réunion est accessible en ligne et se répète dans trois secteurs géographiques du département afin que tous puissent y assister.



Lancé en septembre 2022, le club des secrétaires de mairie de l'Oise répond à une attente qui était forte.

L'objectif va au-delà de l'apport théorique : « Les secrétaires de mairie exprimaient le besoin de se connaître et d'échanger avec leurs pairs », indique Murielle Fau. À la rentrée 2022, les trois premières réunions du club ont eu lieu autour du thème du passage en M57 – un sujet qui avait été

choisi par un échantillon de secrétaires de mairie en juin dernier.

## Accompagnement de la profession

En tout, elles ont rassemblé 78 personnes en présentiel et 104 en distanciel, soit environ un tiers des secrétaires de mairie

du département. Le premier bilan montre que le CDG avait vu juste. « Ils expriment leur satisfaction d'avoir enfin un espace pour eux, pour se rencontrer, échanger des contacts, parler de sujets professionnels avec des gens qui comprennent les problématiques qu'ils rencontrent sur le terrain », résume-t-elle. Alors le CDG compte bien continuer à développer ces espaces dédiés : en 2023, il propose aussi un atelier mensuel sur la finance et comptabilité, en partenariat avec la Direction générale des finances publiques. D'autres projets sont également en développement : une réunion départementale des secrétaires de mairie devrait avoir lieu en septembre prochain, et un réseau social dédié pourrait aussi voir le jour prochainement. « Nous voulons les aider, mais aussi mettre en lumière ce métier mal valorisé », conclut la directrice du pôle Optimisation au CDG 60. ●

Julie Desbiolles

## DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

## Un atelier pour apprendre à s'entraider

« Ça prend du temps », « il faut être expert ! », « qu'est-ce qu'ils vont penser de moi ? ». Voilà, d'après la dizaine de participants à l'atelier « Des formats simples et puissants pour s'entraider », quelques-unes des raisons qui empêchent de demander de l'aide à ses collègues. La séance était organisée fin novembre 2022 par le Lab 35, le laboratoire d'innovation du département d'Ille-et-Vilaine, dans le cadre du Mois de l'innovation.

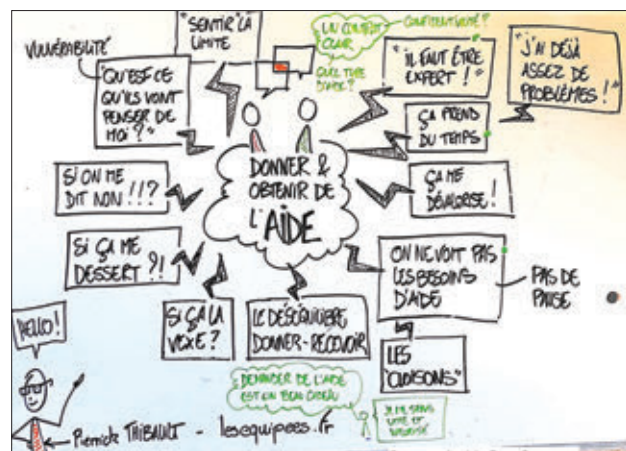
## Troïka consulting et co-coaching

Guidés par Pierrick Thibault, coach et facilitateur graphique de la société Les Équipées, les participants ont exploré la notion d'entraide pendant trois heures : sa définition, son intérêt, ce qui la favorise ou la freine. Ils ont également testé deux méthodes concrètes : le troïka consulting et le co-coaching. « Ces deux méthodes s'appuient

sur une mise en scène, une manière d'exposer son problème, de questionner et d'écouter. En les mettant en œuvre, on s'aperçoit que même lorsque l'on a l'impression d'avoir pensé à toutes les solutions, demander de l'aide – y compris à un non-expert – nous amène à des pistes inexplorées. Et finalement, en s'entraînant, on peut trouver une solution à un problème et gagner du temps », détaille Camille Primault, responsable du service conseil en innovation et organisation au département. « Souvent, on n'ose pas demander de l'aide. Alors que c'est valorisant aussi pour celui qui aide », souligne Goulven, l'un des participants.

## Développer la transversalité

Seize autres ateliers ont été organisés par le Lab 35 durant le Mois de l'innovation – auquel il participe chaque année.



Demander de l'aide à ses collègues se heurte souvent à une série de freins plus ou moins conscients.

Objectif : « Ouvrir sur des méthodes de travail plus collaboratives, qui mobilisent l'intelligence collective, facilite la compréhension mutuelle et donc le travail en transversalité – sur lequel le projet de mandature met l'accent, notamment pour faire face aux transitions », résume Camille Primault. Ces nouvelles méthodes s'ajoutent ainsi aux

outils d'animation d'ateliers, de réunions ou de résolution de problèmes qu'accumule Goulven – par ailleurs membre du réseau interne des Ambassadeurs des démarches collaboratives. De son côté, Camille Primault prévoit de mettre en place des « cafés d'entraide » dans son service – et pourquoi pas au-delà. ●

J. D.

## KESAKO ?



## La démission

## • Comment présenter sa démission ?

La demande doit être effectuée par écrit pour qu'elle soit recevable et valable. L'intéressé doit exprimer clairement et sans équivoque sa volonté de cesser ses fonctions. Il n'est pas tenu de motiver sa demande.

## • Quelles conditions ?

L'intéressé présente sa démission par courrier recommandé avec accusé de réception. Un délai de préavis s'applique uniquement pour les agents contractuels, en CDD ou CDI, en fonction de l'ancienneté.

## • Quels délais de réponse et modalités ?

L'administration doit faire part de sa décision dans le mois suivant la réception de la demande de démission. Une fois ce délai dépassé, sans réponse de l'administration, la demande de démission n'est plus valable. Si l'intéressé maintient sa volonté de démissionner, il doit formuler une nouvelle demande. S'il cesse ses fonctions avant que la démission soit acceptée, il peut être radié pour abandon de poste. En cas de refus, la décision de l'administration doit être motivée.

Si la demande est acceptée, l'autorité fixe, en fonction des nécessités de service, la date d'effet de la démission. L'acceptation d'une démission peut être annulée si elle a été présentée sous la contrainte. La démission d'un agent contractuel n'est pas soumise à l'acceptation de l'employeur. Elle prend effet au terme de la période de préavis.

## • Quelles conséquences ?

La démission est irrévocable. L'intéressé perd son statut d'agent public. Il est radié des effectifs.

L'administration doit en amont s'assurer qu'il connaît et comprend les conséquences statutaires et financières de sa décision.

Estelle Mallet-Chevassu



SES PREMIERS PAS  
SON PREMIER JOUR D'ÉCOLE  
SES PREMIÈRES COPINES  
SON PREMIER BISOU  
SA PREMIÈRE CHIMIO  
**SON PREMIER COMBAT**



Comme Louise, chaque année  
en France, 2 500 enfants et adolescents  
sont diagnostiqués d'un cancer.

Ensemble, gagnons ce combat.

Faites un don sur [imagineformargo.org](https://imagineformargo.org)

IMAGINE  
FOR *Margo*  
Children without CANCER



## DIRIGEANTS TERRITORIAUX

## L'Inet fête ses 25 ans et prépare l'après

Créé en 1997, l'Institut national des études territoriales (Inet) a fêté ses 25 ans le 14 décembre lors des Entretiens territoriaux de Strasbourg (ETS). « La grande école du service public local » assure la formation initiale des cadres A+ : les lauréats des concours d'administrateur territorial, de conservateur de bibliothèque territoriale, de conservateur du patrimoine territorial et d'ingénieur en chef territorial. Soit la fine fleur de la FPT. « Cette partie la plus visible concerne 170 élèves en formation initiale », indique François Deluga, le président du CNFPT, qui insiste aussi sur le volet formation continue concernant 4 000 cadres dirigeants par an.



Formation initiale de 170 cadres A+ et continue pour 4 000 cadres dirigeants par an. L'Inet défend son bilan et prépare un nouveau projet.

## Un modèle inter-filières

L'école est l'un des cinq instituts chargés de piloter la conception

de l'offre de formation et de former les cadres de direction des collectivités. Si chacun est spé-

cialisé dans un champ de l'action publique locale, l'Inet prend en charge le management straté-

gique et la gestion des ressources. « Ce modèle inter-filières, unique en son genre, qui s'adresse à tous les cadres dirigeants au-delà des seuls A+, intéresse l'État qui l'a intégré dans sa réflexion sur la haute fonction publique », souligne le président du CNFPT. Il estime par ailleurs qu'il faut plus communiquer sur l'Inet et ses atouts, dans le contexte des problèmes d'attractivité de la FPT.

## Nouveau projet de l'Inet en juin

Un nouveau projet de l'Inet se prépare. « L'actuel date déjà de 2014 et le monde territorial a totalement changé depuis », reconnaît François Deluga. Une concertation a été lancée avec les associations d'élus et les organisations syndicales et professionnelles sectorielles. L'objectif

est d'avoir un projet prêt en juin prochain. Pour le président du CNFPT, trois axes restent essentiels : une approche inter-filières, une école de terrain sans classement (absence de compétition entre les élèves) et intégrée dans le CNFPT. Au menu également des discussions : l'évolution du tronc commun avec les autres grandes écoles de service public dont l'INSP. « Le premier bilan est positif dans l'équilibre trouvé entre elles », juge François Deluga. Mais en estimant que l'Inet doit continuer de se concentrer avant tout sur les besoins spécifiques de la territoriale. De plus, le sujet de la transition écologique sera « central » dans son nouveau projet. Enfin, sur la diversité sociale des élèves, « il va falloir s'améliorer », admet-il. ●

Philippe Pottière-Sperry

## CENTRES DE GESTION 44 ET 85

## Promouvoir les métiers de la FPT auprès des jeunes



Alors que nombre de collectivités éprouvent des difficultés pour recruter, trois acteurs territoriaux de l'Ouest viennent de lancer une action commune afin de promouvoir les métiers de la territoriale auprès des jeunes. Les centres de gestion de Vendée (CDG 85) et de Loire-Atlantique (CDG 44) ont en effet signé récemment avec l'Institut de préparation à l'administration générale (IPAG) de l'Université de Nantes une convention destinée à développer les échanges avec les étudiants.

## Aider à la préparation des concours

« Dans le cadre du projet de développement du CDG 44, rappelle

Hélène Guillet, sa DGS, nous avons décidé d'œuvrer fortement en faveur de l'emploi, notamment pour faire face aux difficultés de recrutement, aux tensions sur les métiers et aux disparités territoriales. En outre, nous travaillons avec les quatre autres CDG des Pays de la Loire pour la promotion de l'emploi public. » Sous l'impulsion initiale du CDG 85, ce partenariat vise à « développer l'attractivité de la FPT et à faire connaître ses métiers et le rôle des centres de gestion ». Il porte notamment sur la promotion, l'information, la formation et la professionnalisation des étudiants qui s'orientent vers la territoriale. Les étudiants du Master d'administration publique de

l'IPAG sont principalement ciblés par cette convention qui leur permettra de s'approprier la culture territoriale, d'acquérir des pratiques professionnelles en lien avec leurs formations et de préparer les concours d'administrateur, d'attaché et de rédacteur.

## Accueil de stagiaires et d'apprentis

Dans le même temps, la convention permet aux CDG 85 et 44 d'encourager les employeurs territoriaux à accueillir des stagiaires et des apprentis, d'informer les jeunes sur les concours administratifs existants et leurs débouchés, de diffuser les offres d'emploi accessibles aux étudiants de l'IPAG (Licence 3, Master, classes préparatoires post-Master 2) ou encore de communiquer sur les missions temporaires susceptibles d'être effectuées en fin de cursus. « Nous avons déjà des demandes de stage, se réjouit Hélène Guillet. Et de nombreuses opérations sont prévues durant l'année 2023. » ●

Emmanuelle Quémard

## ILE-DE-FRANCE

## Partenariat CIG Grande Couronne et CNFPT

Le CIG Grande Couronne et la délégation Ile-de-France du CNFPT entretiennent des relations depuis des années via des conventions de partenariat ou des contrats d'objectifs autour de plusieurs sujets (formations, calendriers de préparation aux concours, prévention des risques au travail, apprentissage...). Pour conforter cette coopération, un accord-cadre, signé fin 2019 entre le CNFPT et la FNCDG, a fixé le cadre de référence de nouvelles conventions entre les délégations régionales du CNFPT et les CDG pour définir des actions conjointes. Le CIG Grande Couronne et la délégation Ile-de-

France du CNFPT ont ainsi signé le 5 janvier dernier une convention de partenariat portant sur six axes : préparation aux concours d'accès à la FPT ; connaissance de l'emploi territorial et des métiers issue de l'observation des données sociales ; promotion de l'emploi, des métiers et de la mobilité sur le site emploi territorial et dans le cadre des salons de l'emploi ; organisation de l'apprentissage ; appui aux collectivités et aux agents sur l'évolution professionnelle et le reclassement (renforcement du lien emploi-compétences) ; action coordonnée pour la promotion de la FPT. ●

P. P.-S.



## Trois initiatives lauréates du Prix Territoria 2022 dans le domaine de la Ville durable, coparrainé par Fimbacte et Nexity

26 | ROMANS-SUR-ISÈRE

### Territoria Or pour Invest in Romans

En s'appuyant sur les investissements publics/privés, la ville de Romans-sur-Isère accélère la requalification des friches urbaines et renforce l'attractivité du centre-ville. Lancée en 2015, la démarche, consiste à les présenter à la vente à des investisseurs lors d'une soirée événementielle. Il y a eu quatre éditions dont la dernière, fin 2021, a rassemblé plus de 200 investisseurs venus de toute la région. Romans-sur-Isère fixe une ambition pour chacune des friches et quand l'investisseur consacre 4 € dans son projet, la ville en investit un dans l'aménagement de l'espace public (grâce aux recettes issues des cessions). Cette démarche a généré douze projets, accéléré la transformation et l'embellissement de la ville et renforcé son attractivité par l'installation de nouvelles activités dans les domaines stratégiques (habitat, économie, services, commerce) et le réaménagement des espaces publics environnants. ●



© Nicolas Fagot - Studio9

69 | CALUIRE-ET-CUIRE

### Territoria Argent pour Coconstruire les projets immobiliers grâce au contrat de construction durable



© Atelier Thierry Roche

Le contrat de construction durable (CCD) se superpose au document d'urbanisme pour conjuguer besoin en logements et maintien de la nature en ville, grâce à un nouvel indicateur: le coefficient de biotope par surface (CBS). Le CCD organise un partenariat actif entre la ville, les architectes et les opérateurs immobiliers pour produire des bâtiments durables dans leur conception et leurs usages. Les demandes de Caluire-et-Cuire se fondent sur sa charte environnementale pour la biodiversité et sa charte architecturale, urbaine et paysagère. Au terme du processus de coconstruction et avant le dépôt de permis de construire, l'opérateur signe un engagement: le CCD. Le permis de construire est alors instruit sur la base du Plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLUHQ). Pour les promoteurs immobiliers, c'est un gain de temps sur le montage des opérations et l'assurance que leurs propositions financières seront adaptées. ●

75 | PARIS

### Territoria Bronze pour la Maison des Canaux: une réhabilitation bas carbone et solidaire

Dans le secteur du bâtiment (80 % des consommations d'énergie, 25 % de l'empreinte carbone, 46 millions de tonnes de déchets par an), la réhabilitation manque d'opérations exemplaires et de solutions qui répondent aux enjeux environnementaux. Pour la rénovation de la Maison des Canaux, son occupant, l'association Les Canaux, diffuse les pratiques exemplaires utilisées. Celles-ci intègrent les problématiques sociétales, sociales et humaines: sobriété en matière, eau et énergie; matériaux de réemploi; équipements démontables et adaptables; ventilation naturelle avec récupération de chaleur; emploi d'une majorité d'ouvriers en insertion; dispositif de formation « Les Chemins du Bâtiment circulaire ». Pour faire partager ces solutions, des visites guidées sont proposées et un site internet capitalise et formalise les enseignements. ●



© Ville de Paris - DLH

### INTERVIEW • JEAN-LUC PORCEDO

PRÉSIDENT DE NEXITY TRANSFORMATION DES TERRITOIRES, PRÉSIDENT DE VILLES ET PROJETS NEXITY

## « Nous participons à faire la ville différemment »

### Quelle est la vocation du pôle Nexity Transformation des territoires que vous présidez ?

Fondé au printemps 2022, ce pôle, issu de la convergence de deux filiales aménageurs du groupe Nexity, Villes et Projet et Foncier Conseil, a pour objectif d'accompagner les élus lors de leurs projets d'aménagement, quelle qu'en soit l'étape: conseils, concrétisation, valorisation... Qu'il s'agisse de la dépollution et de la reconversion d'un ancien site industriel, du développement d'une zone d'activités, de projets d'aménagement, de grands projets urbains complexes, de la restructuration de la Porte de Montreuil ou encore de la réalisation d'un ensemble d'habitations individuelles, nos expériences et savoir-faire nous permettent de proposer aux collectivités un accompagnement à 360°, de la réflexion pré-opérationnelle à la livraison effective et au-delà. Forts de notre enracinement local et de notre présence au quotidien à leurs côtés, nous nous attachons à proposer à chaque situation un projet sur-mesure, en adéquation avec les attentes du territoire.

Ainsi, de la réalisation du Village des athlètes des Jeux Olympiques de Paris à la construction de maisons individuelles nouvelle génération, notre métier nous permet d'apporter une réponse adaptée faite d'innovations et d'excellences environnementales.

### Vous fonctionnez comme une boîte à outils au service des collectivités ?

Oui, nous apportons des réponses sur mesure à des besoins primaires: se loger et trouver des usages et des services sur son lieu de vie. Il est de plus en plus difficile d'accéder à un logement, à un logement de qualité, connecté à des transports, à de l'emploi, à des services... Alors, les habitants se tournent vers les élus locaux, qui sont soumis chaque jour à des demandes de logement croissantes. Pour répondre à ces demandes, dans un contexte budgétaire contraint et face à un objectif de zéro artificialisation nette (ZAN) pour 2050, les décideurs publics sont à la recherche d'expertise, d'innovation, pour concevoir la ville durable. En devenant partenaire de l'Obs-

ervatoire Territoria ou d'autres clubs de réflexion, nous participons à faire la ville différemment, en étant respectueux de l'environnement aussi bien en termes de matériaux que de bilan carbone. La ville se fabrique en étant attentif aux préoccupations de nos concitoyens, à l'évolution des modes de vie, aux questions environnementales.

### Vous êtes désormais partenaire du Prix Ville durable de l'Observatoire Territoria. Que signifie la création de ce prix pour vous ?

Elle prolonge notre volonté de partager les bonnes pratiques et de faire essayer les innovations. La création de ce prix au sein de l'Observatoire Territoria poursuit et objective notre engagement pour la Ville durable. Nous y participons au quotidien.

### Avez-vous un exemple à donner ?

Je pense notamment au projet d'éco-quartier « Archipel » mené à Hérouville-Saint-Clair par le maire Rodolphe Thomas et ses équipes, où sur une vingtaine



© Nicolas Fagot - Studio9

d'hectares vont être bâtis 1300 logements, avec divers aménagements, services et équipements publics. Conçus en priorité pour les piétons, les espaces publics, les aménagements paysagers et l'organisation ont été pensés pour proposer un quartier à taille humaine, où les activités du quotidien sont réalisables à pied: travailler, faire ses courses, se restaurer, faire du sport, flâner... Ce projet d'aménagement urbain est ambitieux à l'échelle de la communauté urbaine de Caen-la-Mer car il permettra, par la reconquête d'une ancienne friche industrielle, de limiter l'étalement urbain de la plaine de Caen et l'artificialisation des terres, et il est vertueux à l'échelle nationale. Il a d'ailleurs vocation à s'inscrire dans le nouveau label BBKA Aménagement.



## HARCÈLEMENT AU TRAVAIL

## La territoriale fortement touchée

Qualisocial, cabinet spécialisé sur la santé au travail, a publié en novembre dernier une enquête avec l'institut Ipsos sur le harcèlement au travail\*. Concernant le secteur public, pas moins de 80 % des agents affirment qu'il est fréquent. C'est le cas de 89 % de ceux de la FPH, 87 % de la FPT, 72 % de la FPE et 68 % des entreprises publiques. Plus inquiétant encore, 32 % des agents disent avoir été victimes eux-mêmes de situations de harcèlement au travail, la fonction publique territoriale étant la plus touchée (40 % des agents). Parmi les situations les plus habituelles, 70 % ont trait au harcèlement moral (propos humiliants, mise au placard, critiques inces-

santes...). Là aussi la FPT arrive en tête: 75 % contre 70 % dans la FPE et 59 % dans la FPH. Dans la territoriale, 71 % des agents connaissent mal la législation en vigueur et 61 % sont insatisfaits de la politique de leur employeur sur le sujet (contre 50 % dans la FPH et seulement 18 % dans la FPE).

## Manque d'information

Seulement 13 % des agents publics déclarent être bien informés sur le harcèlement au travail et 7 % connaissent bien la législation en la matière. Ce manque d'information se traduit, chez la plupart d'entre eux, par une difficulté à identifier avec précision les situations qui en relèvent. Ainsi, plusieurs d'entre elles,

testées dans le cadre de l'étude, ne sont pas identifiées comme telles. Exemples: un collègue qui interpelle ses collègues en disant «ma petite» ou «ma mignonne», un collègue qui demande aux hommes de faire attention à «la charge mentale des femmes». Par ailleurs, 60 % des agents publics (65 % dans la FPT) considèrent que la législation ne va pas assez loin en matière de lutte contre le harcèlement. Critiques, 65 % jugent que le gouvernement actuel n'est pas impliqué sur le sujet.

## Sensibiliser et éduquer

L'enquête montre peu de différence dans les résultats entre les salariés du privé et les agents publics. Ainsi, 74 % des salariés



40 % des agents territoriaux disent avoir été victimes de situations de harcèlement au travail (contre 28 % dans la FPE et 27 % dans la FPH), selon un sondage Ipsos.

ont du mal à identifier les situations de harcèlement (contre 71 % des agents publics) et 35 % s'en disent victimes (contre 32 %). «Le secteur public est largement touché par le harcèlement. Comme dans le privé, les agents ne savent pas identifier clairement les situations de harcèlement. Il y a donc urgence

à mettre en place de vraies stratégies de sensibilisation et d'éducation de tous les niveaux de fonctionnaires», conclut Camy Puech, P-DG de Qualisocial. ●

Philippe Pottière-Sperry

\* Baromètre réalisé en ligne. Interviews effectuées du 15 au 19 septembre 2022 auprès d'un échantillon représentatif de 2000 actifs dont 482 du secteur public.

## EXPÉRIMENTATION

## Le CDG 69 fermé le vendredi



Depuis novembre dernier, le centre de gestion (CDG) du Rhône et de la Métropole de Lyon (CDG 69) ferme ses locaux le vendredi en généralisant ce jour-là le télétravail pour les agents sédentaires. «Nous avons trouvé cette solution pour faire face à trois défis, explique Olivier Ducrocq, le DGS du CDG 69. Le manque de place d'abord. Victime de notre succès, nous envisagions de construire un étage supplémentaire à notre bâtiment mais cela aurait eu un coût... En outre, le CDG, dans l'aire urbaine où il se situe, est confronté à un problème d'attractivité et à la concurrence des grands employeurs. Enfin, nous devons tenir

compte de la hausse des coûts de l'énergie. La fermeture des locaux durant trois jours consécutifs permettra de réaliser des économies de 5 à 20%.» Trois agents sur la centaine de sédentaires concernés n'ont pas adhéré à cette solution. «Nous leur avons proposé de recourir à des tiers-lieux ou à du coworking», indique-t-il. Nouveau standard modernisé, équipement en ordinateurs portables ou formation au management à distance, le CDG 69 a voulu faciliter la réussite de la démarche. «Elle sera pérennisée si l'évaluation réalisée au bout d'un an s'avère concluante», précise Oliver Ducrocq. ●

E. Q.

## MANAGEMENT

## L'enjeu croissant du télétravail

L'Association des directeurs des ressources humaines des grandes collectivités territoriales (ADRHGCT) a publié récemment une étude sur l'émergence du télétravail au sein des organisations territoriales et son impact sur les pratiques managériales. «Une de nos missions est de produire des réflexions et de les partager au-delà de notre association», remarque Aline Ridet, vice-présidente de l'ADRHGCT. Réalisée par des élèves de l'Institut national des études territoriales (Inet), l'étude s'appuie sur une série d'entretiens et d'échanges conduits avec des acteurs territoriaux, des représentants d'organisations

syndicales, de la médecine du travail, d'entreprises privées et de chercheurs.

## Un portage politique fort

Elle montre notamment que si le télétravail a été mis en place par certaines collectivités dès 2015, c'est dans la plupart des cas la crise sanitaire qui en a accéléré la généralisation. 83 % des répondants à l'enquête déclarent ainsi l'avoir mis en place depuis contre 54 % auparavant (souvent sous forme d'expérimentation). «Cette pratique de travail à distance a ainsi explosé dans un cadre contraint, note Aline Ridet. En décloisonnant le lieu de travail, elle a permis de soulever

la question des tiers-lieux, de l'utilité du bureau ou pas, des thèmes sensibles pour les agents et les managers.» «Le télétravail bénéficie aujourd'hui d'un fort portage politique», notent par ailleurs les auteurs de l'étude, en précisant que «les nouveaux modes d'organisation du travail imposent une redéfinition des espaces avec un triple impératif économique, social et environnemental».

## Nouveau rapport au numérique

Parmi les principaux facteurs de réussite cités: l'implication de l'ensemble des agents et des managers dans la définition des nouvelles règles de télétravail; la montée en compétences, par une offre de formation adaptée, au management à distance; l'accompagnement à la mise en place d'un nouveau rapport au numérique... «Le télétravail est entré dans le paysage, souligne Aline Ridet. Les collectivités peaufinent aujourd'hui leurs modes de fonctionnement et le sujet des locaux est devenu matière à négociation avec les syndicats.» ●

Emmanuelle Quémard



Le télétravail a notamment mis au grand jour la question des différents lieux de travail possibles.



## LA LIBRE CONCLUSION DES TITRES D'OCCUPATION DU DOMAINE PRIVÉ

Par Astrid Boullault, avocate au Cabinet Seban & Associés

Alors que depuis la décision de la Cour de justice de l'Union européenne du 14 juillet 2016 (Promoimpresa, C-458/14), le vent poussait nettement vers une mise en concurrence des titres d'occupation du domaine privé des personnes publiques, le Conseil d'État a tout récemment mis un coup d'arrêt au mouvement en considérant que ces titres peuvent être conclus librement par les personnes publiques.

### ■ Pourquoi la mise en concurrence des titres d'occupation du domaine privé a donné lieu à débat ?

Bien que l'ordonnance du 19 avril 2017, relative à la propriété des personnes publiques, ait introduit une obligation de publicité et de sélection préalable des autorisations d'occupation du domaine public des personnes publiques, dès lors que le titre d'occupation permet à son titulaire d'occuper ou d'utiliser le domaine public « en vue d'une exploitation économique » (article L. 2122-1-1 du CGPPP), aucun texte national n'impose une procédure de même nature concernant les actes permettant l'occupation du domaine privé des personnes publiques (baux commerciaux, baux de longue durée de type bail emphytéotique, bail à construction...).

Toutefois, il est entendu que l'ordonnance du 19 avril 2017 a pour l'essentiel été adoptée à la suite d'une décision de la Cour de justice de l'Union européenne du 14 juillet 2016 (Promoimpresa, C-458/14), prise au regard de la directive « Services » du 12 décembre 2006.

### ■ Quelle a été la volonté du juge européen ?

Par cette décision, le juge européen a considéré que les conventions qui ont pour objet de permettre à un opérateur économique

d'occuper un bien public peuvent « être qualifiées d'autorisations, au sens des dispositions de la directive 2006/123, en ce qu'elles constituent des actes formels, quelle que soit leur qualification en droit national, devant être obtenus par les prestataires, auprès des autorités nationales, afin de pouvoir exercer leur activité économique ».

Elle en a déduit que « l'octroi d'autorisations, lorsque leur nombre est limité en raison de la rareté des ressources naturelles, doit être soumis à une procédure de sélection entre les candidats potentiels, laquelle doit répondre à toutes les garanties d'impartialité et de transparence, notamment de publicité adéquate ».

Et cette décision, tout comme la directive « Services », fait totalement fi des droits nationaux. Elle ne fait notamment aucune distinction entre les deux notions que connaît le droit français, celles de « domaine public » et de « domaine privé ».

La question s'est posée de savoir si l'obligation de publicité et de sélection préalable posée par cette directive ne s'applique pas, malgré l'absence de textes internes, également au domaine privé.

### ■ Quelles ont été les positions doctrinales, face à cette incertitude ?

La plupart des auteurs se sont rapidement accordés pour dire que, puisque le droit européen ne distingue pas domaine public et domaine privé, il faut appliquer au domaine privé le raisonnement retenu par la Cour de justice de l'Union européenne dans la décision Promoimpresa, et conclure, malgré l'absence de textes internes, à une obligation de publicité et de sélection préalable dès lors qu'une personne publique entend accorder un titre d'occupation de son domaine privé à un occupant pour les besoins d'une activité économique, qui porte sur un

bien qualifié de « ressource rare ». C'est également la position qui a été adoptée par la doctrine administrative à plusieurs reprises (Réponse ministérielle du 29 janvier 2019 publiée au JO de l'Assemblée nationale, p. 861; Réponse ministérielle du 10 septembre 2020, publiée au JO du Sénat, p. 4096).

### ■ Quelles ont été les premières solutions juridictionnelles ?

Le débat a évidemment été porté devant les juridictions, tant administratives que judiciaires.

Le juge administratif a toujours été réticent à imposer une obligation de publicité et de sélection. Il a évidemment refusé de faire application de l'article L. 2122-1-1 du Code général de la propriété des personnes publiques au domaine privé (TA de Nantes, 25 août 2020, req. n° 1803663). Et s'il a parfois accepté d'appliquer la directive « Services » au domaine privé sur le principe, il a d'autres fois refusé de le faire.

En tout état de cause, il a chaque fois considéré que les biens concernés ne pouvaient être qualifiés de « ressources rares » au sens de ce texte, si bien qu'aucune obligation de publicité et de sélection préalable n'a jamais été imposée à l'octroi des titres d'occupation dont il avait à connaître (CAA Lyon, 22 octobre 2020, req. n° 018LY04739; CAA Bordeaux, 2 novembre 2021, req. n° 19BX03590).

### ■ Dans quel sens s'inscrivent les juridictions judiciaires ?

Les décisions des juridictions judiciaires sont nettement moins nombreuses : un seul jugement est communément cité sur le sujet. Mais il a, au contraire du juge administratif, jugé que la directive « Services », et les obligations de publicité et de sélection qu'elle renferme, s'oppose au renouvel-

lement d'un bail commercial sur le domaine privé (TJ, Le Mans, 19 août 2021, n° 20/00813).

### ■ Quel est aujourd'hui l'état du droit ?

C'est le Conseil d'État qui a mis un terme aux hésitations. Par une décision du 2 décembre 2022 (req. n° 460100), il a tranché de manière claire : les titres d'occupation du domaine privé peuvent être librement conclus. Il a ainsi jugé qu'il « ne résulte ni des termes de cette directive ni de la jurisprudence de la Cour de justice que de telles obligations s'appliqueraient aux personnes publiques préalablement à la conclusion de baux portant sur des biens appartenant à leur domaine privé, qui ne constituent pas une autorisation pour l'accès à une activité de service ou à son exercice au sens du paragraphe 6 de l'article 4 de cette même directive ».

À la lumière des conclusions du rapporteur public, on comprend que ces titres n'ont pas à faire l'objet de mesures de publicité et de sélection préalables parce qu'ils ne constituent pas des « autorisations » au sens de la directive « Services » : à la différence du domaine public sur lequel les personnes publiques agissent en tant qu'autorités publiques revêtues de prérogatives spécifiques, le domaine privé donne lieu en principe à un comportement des personnes publiques semblable à des personnes privées. Elles agissent ainsi comme tout propriétaire privé, sans prérogatives de puissance publique à cet effet.

En conséquence, elles n'octroient pas « d'autorisation ».

### ■ Faut-il donc considérer que les titres d'occupation du domaine privé peuvent être librement conclus ?

La prudence commande clairement la réserve, et ce pour plu-

sieurs raisons. Déjà, le fondement retenu par le Conseil d'État peut être discuté.

En effet, si le Conseil d'État semble avoir adopté une décision générale, applicable à tous les titres d'occupation du domaine privé, il reste qu'il est possible d'avoir une lecture plus nuancée des conclusions de son rapporteur public.

À leur lecture, il n'est pas possible d'exclure qu'il existe des cas dans lesquels une personne publique gère son domaine privé non pas comme un simple propriétaire « lambda », mais comme une autorité publique revêtue de prérogatives spécifiques, si bien que lorsqu'elle autorise l'occupation de son domaine privé, elle accorde alors une « autorisation » au sens de la directive « Services », laquelle peut être soumise à des obligations de publicité et de sélection préalables.

De ce point de vue, la conclusion d'un bail emphytéotique administratif sur le domaine privé suscite par exemple la réflexion, puisque la personne publique y dispose de prérogatives exceptionnelles.

Ensuite, il faut souligner que la conclusion émane de l'État du juge administratif, c'est-à-dire d'un juge qui n'est pas « naturellement » en principe celui du domaine privé. Or, le juge judiciaire ne s'est pour l'heure prononcé sur le sujet qu'une seule fois, et dans un sens opposé à celui adopté par le Conseil d'État, en considérant que la directive « Services » s'opposait, dans l'affaire dont il avait à connaître, au renouvellement d'un bail commercial.

Enfin, il faut rappeler que la Cour de justice de l'Union européenne ne s'est pas prononcée sur la solution adoptée par le Conseil d'État, ni plus généralement sur la mise en concurrence des titres du domaine privé au regard de la directive « Services », si bien que le sujet demeure fatalement incertain. ●





## L'USAGE DE LA VISIOCONFÉRENCE POUR LES RÉUNIONS DES ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES

Par Agathe Delescluse, avocate au Cabinet Seban & Associés

**Le recours à la visioconférence pour les réunions des assemblées délibérantes locales a récemment été élargi et pérennisé par le législateur. Outil de modernisation et de simplification pour les uns ou atteinte au débat démocratique pour les autres, il reste à savoir si les acteurs publics locaux se saisiront de cette faculté hors contexte de crise sanitaire.**

### ■ Depuis quand la visioconférence pour les réunions des organes délibérants locaux est-elle permise ?

Le recours à la téléconférence a été introduit par la loi « Engagement et proximité » du 27 décembre 2019 au profit des seuls établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre. Avec la crise sanitaire, cette faculté a été élargie à l'ensemble des collectivités territoriales et de leurs groupements (articles 6 et 11 de l'ordonnance n° 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020, dans leurs versions issues des lois n° 2021-689 du 31 mai 2021 et n° 2021-1465 du 10 novembre 2021). Le dispositif a pris fin le 31 juillet 2022.

La loi « 3DS » du 21 février 2022 a prévu un dispositif pérenne, mais uniquement de visioconférence, pour les réunions de la plupart des assemblées locales délibérantes (article 170 de la loi), applicable depuis le 1<sup>er</sup> août 2022.

### ■ Quelles assemblées délibérantes locales peuvent se réunir en visioconférence ?

Sont concernés les conseils régionaux et leurs commissions permanentes, les conseils départementaux et leurs commissions permanentes, et donc la Métropole de Lyon et la Ville de Paris (articles L. 3611-3 et L. 2512-1 du CGCT), l'Assemblée de Corse et sa commission permanente, l'Assemblée de Guyane et sa commission per-

manente, l'Assemblée de Martinique, les conseils communautaires, métropolitains et les comités syndicaux des syndicats de communes et syndicats mixtes fermés (article L. 5711-1 du CGCT).

Les syndicats mixtes ouverts étant essentiellement régis par leurs statuts, rien ne s'oppose à ce qu'un dispositif de vidéoprotection soit mis en place en leur sein, alors même que la loi ne le prévoit pas.

En revanche, les conseils municipaux sont exclus du dispositif. Le législateur a en effet estimé que la visioconférence n'était pas justifiée à ce niveau.

### ■ Quel est l'objectif poursuivi par le législateur ?

Il ressort des travaux et débats parlementaires de la loi « Engagement et proximité » que ce sont les difficultés pratiques pour se rendre aux réunions qui ont motivé la mise en place de la téléconférence, notamment l'éloignement géographique des élus. Il s'agit ainsi d'éviter une faible participation et d'atteindre plus aisément le quorum.

### ■ Y a-t-il des cas dans lesquels une réunion en présentiel demeure obligatoire ?

Oui. Le législateur a limité le recours à la visioconférence à deux égards. D'une part, le présentiel est obligatoire pour certaines affaires dont la liste exhaustive est fixée par la loi et varie selon les collectivités territoriales et EPCI. Il s'agit principalement de l'élection du président, de la commission permanente ou du bureau, de l'adoption du budget primitif, voire du compte administratif, des désignations dans les organismes extérieurs, de l'octroi des délégations, de la création d'une mission d'information et d'évaluation ou de commissions internes.

D'autre part, il est prévu que l'organe

délibérant se réunit en un seul et même lieu au moins une fois par semestre.

L'instauration de la téléconférence a fait débat dans le cadre du vote du projet de loi « Engagement et proximité », certains parlementaires craignant un éloignement des élus « cantonnés chez eux » et l'avènement de la technocratie. Les limitations ainsi apportées visent à éviter ces dérives et à préserver la qualité du débat démocratique pour les affaires les plus importantes.

### ■ D'où est-il possible d'assister aux réunions organisées en visioconférence ?

Lorsqu'il est décidé de recourir à la visioconférence par le président de la collectivité territoriale ou de l'EPCI, les élus peuvent assister à la réunion concernée depuis le lieu de leur choix, et notamment depuis leur domicile, pourvu qu'il dispose d'une connexion internet et du matériel informatique adéquats.

La collectivité territoriale ou l'EPCI peut également mettre à disposition des élus des salles équipées d'un système de visioconférence. Dans ce cas, les lieux identifiés devront respecter le principe de neutralité et garantir les conditions d'accessibilité et de sécurité nécessaires.

Enfin, la réunion peut être « mixte », c'est-à-dire se dérouler à la fois en présentiel, au siège de la collectivité territoriale ou de l'EPCI, et en distanciel.

### ■ Quelles sont les spécificités procédurales de ces réunions ?

La tenue d'une réunion en plusieurs lieux suppose des spécificités procédurales. La loi précise ainsi que la convocation doit mentionner le recours à la visioconférence. Le quorum est, en outre, apprécié en fonction de la présence des conseillers dans les différents

lieux par visioconférence.

Les votes, qui se déroulent ordinairement à main levée, ne peuvent avoir lieu qu'au scrutin public, soit par appel nominal, soit par vote électronique, dans des conditions garantissant sa sincérité. En cas d'adoption d'une demande de vote secret, le point de l'ordre du jour est reporté à une séance ultérieure qui se déroule nécessairement en présentiel.

Enfin, la publicité des séances est assurée par la diffusion en direct de la réunion sur le site internet de la collectivité territoriale ou de l'établissement public.

De même, lorsque des salles sont mises à la disposition des élus, chacune d'entre elles est accessible au public.

### ■ Quelles sont les modalités pratiques de déroulement de ces réunions ?

La loi précise que c'est le règlement intérieur de l'organe délibérant concerné qui fixe les modalités pratiques de déroulement des réunions en plusieurs lieux par visioconférence.

Par conséquent, si le dispositif légal est entré en vigueur au 1<sup>er</sup> août 2022, les collectivités territoriales et EPCI concernés doivent mettre à jour leur règlement intérieur pour pouvoir recourir à la visioconférence (cf. la fiche DGCL/CIL de juillet 2022, « Le dispositif de visioconférence introduit par la loi 3DS, rappel du cadre juridique et mise en œuvre »).

Le règlement intérieur pourra préciser les lieux possibles de connexion, identifier les éventuels locaux mis à disposition, indiquer

le logiciel choisi et le matériel nécessaire, fixer les modalités de scrutin public, organiser la tenue des débats, prévoir la présence d'un agent auxiliaire pour aider le secrétaire de séance, etc.

### ■ Quelles sont les règles d'enregistrement et de conservation des débats ?

Ici encore, c'est le règlement intérieur qui doit fixer les modalités d'enregistrement et de conservation des débats. Cela est actuellement prévu par l'article R. 5211-2 du CGCT. Toutefois, cet article, introduit pour l'application de l'article L. 5211-11-1 du CGCT dans sa version issue de la loi « Engagement et proximité », applicable aux seuls EPCI à fiscalité propre, aurait vocation à être abrogé depuis l'entrée en vigueur de la loi « 3DS ». Pour autant, le contenu de cette disposition demeure pertinent pour toutes les collectivités territoriales et EPCI désormais concernés.

Il devra être veillé au respect de la réglementation informatique et libertés (notamment du RGPD), dont la Cour de cassation a eu l'occasion de rappeler l'applicabilité aux enregistrements des séances des organes délibérants (Cass. crim., 13 avril 2021, 19-87480).

Il s'agira notamment de déterminer une durée de conservation proportionnée aux finalités poursuivies et de garantir aux personnes concernées une information suffisante sur le traitement de leurs données personnelles (en l'occurrence leur image, leur voix et leurs interventions). ●

### De quoi s'agit-il ?

**La visioconférence est une forme de téléconférence, c'est-à-dire une réunion en plusieurs lieux par des moyens de télécommunication. Elle permet une transmission directe du son et des images animées des participants. Elle se distingue de l'audioconférence, autre forme de téléconférence, qui est une simple réunion téléphonique.**



# Innovations locales DANS VOS RÉGIONS



93 | MONTREUIL | ACCÈS AUX SOINS

## Une maison de santé avec 50 praticiens

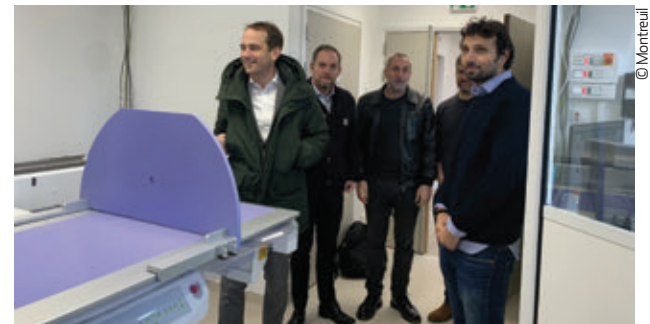
Dans un département classé « désert médical avancé » à 98,2 %, l'ouverture, en novembre dernier, à Montreuil, d'une des plus grandes maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP) en France constitue une bonne nouvelle. Ses objectifs : offrir une prise en charge globale et décharger les hôpitaux des soins ambulatoires. Cinquante praticiens, médecins et paramédicaux, sont installés sur 3500 m<sup>2</sup> dans un

immeuble privé, jusqu'alors occupé par la ville, entièrement rénovés et disposant d'un plateau technique de 700 m<sup>2</sup>. Le lieu propose des consultations urgentes pour les soins primaires et la petite chirurgie et dispose d'un service de consultation sans rendez-vous du lundi au samedi. Il permet des soins en ambulatoire répartis sur cinq niveaux, de la médecine générale à la chirurgie en passant par de nom-

breuses spécialités. Le plateau technique comprend un laboratoire d'analyse médicale et des appareils de radiologie, dont un scanner et une IRM.

### Consultations spécialisées

À terme, Cap Horn Santé disposera de vingt-six boxes de consultations spécialisées comprenant plusieurs pôles (médecine générale, gynécologie, pédiatrie), des sages-femmes, des spécialistes (cardiologie, orthopédie, endocrinologie, oncologie...) et prochainement un pôle dentaire, un plateau ophtalmologique... S'y ajoute une offre paramédicale (kiné, ostéopathie, psychologue). Les soins primaires s'exercent en



Cap Horn Santé vise à offrir une prise en charge globale des patients et à décharger les hôpitaux des soins ambulatoires.

secteur 1 (tarifs conventionnés) et les spécialistes limitent les dépassements d'honoraires. La MSP permet une coopération médicale renforcée avec le CHI, le CHU d'Avicennes et les centres municipaux de santé de

Montreuil. La ville a soutenu cette initiative privée portée par une équipe de trois jeunes médecins. Son coût s'élève à 20 M€ avec des aides de l'ARS et de la région. ●

Philippe Pottière-Sperry

78 | POISSY | RÉNOVATION

## Réduire la chaleur dans les écoles



Le plan canicule de Poissy vise à garantir le confort et la santé dans ses quinze écoles, tout en supprimant le recours à la climatisation compte tenu de son impact écologique. Les résultats des premières rénovations, avec des dispositifs de protection solaire sur mesure, adaptés aux contraintes de chaque façade, sont encourageants : en période caniculaire, la température est inférieure de 10 °C par rapport à l'extérieur. Ce qui permet d'économiser 300 000 kWh/an. Après la fin des travaux cette année, l'investissement sera rentabilisé.

Le choix a été fait d'une solution toile avec des stores extérieurs motorisés. Des sondes de température et de luminosité, installées dans la première école équipée, ont montré son efficacité. La toile offre une protection thermique et une vision nette vers l'extérieur, sans éblouissement. De plus, des films réverbérants ont été posés sur les portes vitrées ainsi que sur les petits vitrages. Le coût s'élève à 700 000 € HT. Poissy réfléchit à équiper d'autres bâtiments administratifs. ●

P. P.-S.

ILE-DE-FRANCE

### 84 villes amies des animaux

Depuis 2020, la région labellise les villes qui agissent en faveur du bien-être animal. Les deux éditions de 2020 et 2022 en ont récompensé 84. Certaines communes ont pu candidater une seconde fois pour améliorer leur labellisation grâce à de nouveaux aménagements suggérés par le jury, ou obtenir leur premier label.

33 | BORDEAUX

### Retour de l'eau en régie

La gestion de l'eau potable, de l'eau industrielle et de l'assainissement non collectif redevient publique après 30 ans de délégation à Suez Eau France. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, elle est assurée par la régie de l'Eau Bordeaux Métropole, sans augmenter les tarifs de l'eau potable. Côté usagers, installations et compteurs ne changent pas.

41 | LOIR-ET-CHER | CULTURE

## Le cinéma près de chez vous

Le département propose un nouveau dispositif de programmation cinématographique dans les communes rurales éloignées d'un cinéma. Depuis janvier, des projections sont organisées une fois par semaine dans 41 d'entre elles. Des séances gratuites ayant lieu les mardis soir toute l'année, sauf durant l'été. Le matériel est prêté gratuitement et un agent départemental assure les projections dans des salles communales, généralement les salles des fêtes, avec une capacité de 70 à 300 places. Il s'agit de films grand public et déjà sortis en salle : « In-touchables », « J'accuse »... « La culture pour tous est un enjeu essentiel de notre

territoire rural. C'est pourquoi le département a décidé de développer l'accès au cinéma », explique Philippe Gouet, président du Loir-et-Cher. ●

P. P.-S.







GRAND EST | MOBILITÉS

## Le premier « RER » régional

Emmanuel Macron a plaidé récemment pour développer un équivalent du RER francilien dans les dix plus grandes métropoles françaises. Fruit d'un travail de plusieurs années, l'Eurométropole de Strasbourg et la région Grand Est ont ouvert la voie en lançant, le 11 décembre, le Réseau express métropolitain européen (REME). Objectif: lutter contre le changement climatique en proposant une alternative crédible à la voiture individuelle.

### Système de mobilité complet

Le REME se définit comme un système de mobilité complet reposant sur trois piliers: un renforcement des dessertes ferroviaires périurbaines et régionales, le déploiement d'offres de cars express cadencées et une intermodalité facilitée pour passer d'un mode de transport

à un autre. Ce saut d'offre concerne la desserte de Strasbourg et de tout le bassin de vie local. Concrètement, il s'agit d'un train toutes les 15 minutes aux heures de pointe dans treize gares de l'agglomération, une amplitude de service étendue tôt le matin et en soirée, des liaisons directes, plus de trains le week-end et de cars express, la création de pôles d'échanges multimodaux (dix-huit PEM déjà en place et treize encore à créer) et d'infrastructures cyclables... À cela s'ajoute un réseau multimodal transfrontalier, combinant le ferré et

le routier. Le REME se déploie en plusieurs étapes avec, dans un premier temps, la mise en circulation prévue de 800 trains supplémentaires par semaine, 1000 à compter de septembre et 1200 fin 2023, malgré des débuts plutôt chaotiques (lire ci-dessous).

### 1,3 Md€ d'investissement

Lors du lancement, Clément Beaune, ministre délégué aux Transports, a salué « un projet exemplaire, dans le partenariat ou l'intermodalité. Il montre la voie et prouve qu'un RER métro-

### Démarrage difficile

Dès son lancement, le REME a un peu déraillé avec des retards et des suppressions de trains s'accumulant et suscitant la colère des usagers. Lot de consolation: la prise en charge de 50% de leurs abonnements de février à avril. La SNCF a promis une amélioration rapide du service. Mais qui prendra un peu de temps! Le 17 janvier, à l'issue d'une réunion entre les partenaires, le constat était clair: seulement « un RER sur deux circulera jusqu'à fin mars ».



© Jean-Luc Stadler

Le REME s'appuie sur plus de dessertes ferroviaires périurbaines et régionales, des offres de cars express cadencées et une intermodalité facilitée.

politain n'est pas qu'un slogan». « Le ferroviaire, c'est du temps long », a insisté, pour sa part, Jean Rottner, alors encore président de la région. « Nous avons commencé il y a quatre ans et il nous reste encore cinq ans, pour changer des lignes ou construire des PEM sur tout le territoire », explique-t-il. En fonctionnement, le REME s'élève à 130 M€ par an,

dont 15 M€ pris en charge par les deux collectivités. En investissement, « 700 M€ ont d'ores et déjà été apportés par les différents partenaires (collectivités, Etat, SNCF, Europe) auxquels il faudra ajouter 600 M€, notamment pour les pôles d'échanges multimodaux », précise Jean Rottner. ●

Philippe Pottière-Sperry





# Preventica

Pour un monde [du travail] meilleur

## SANTÉ, SÉCURITÉ ET QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

**SE RENCONTRER**

**PARIS**  
23 > 25 MAI

**TOULOUSE**  
19 > 21 SEPT.

**SE CONNECTER**

Webinars, Magazine  
Annuaire, Podcasts

**[ECHANGES] ET [INSPIRATIONS]**

Depuis 25 ans, Preventica vous offre toutes les ressources pour l'amélioration de la qualité de vie et des conditions de travail dans votre entreprise.

Nous vous accompagnons au quotidien grâce à une offre exceptionnelle de contenus en ligne, et par l'organisation de deux événements chaque année.

[www.preventica.com](http://www.preventica.com)

Code invitation : PTM13

## Dispositif Eco Energie Tertiaire

En charge d'un bâtiment  
de plus de 1000 m<sup>2</sup> ?

Conformez-vous à la mise en application  
du Décret Tertiaire avec



Le Décret Tertiaire impose aux bâtiments de 1000m<sup>2</sup> et plus une réduction des consommations d'énergie progressive.

**ETAPE 1 :** Déclaration de vos consommations d'énergie

**ETAPE 2 :** Audits énergétiques et plan d'action

**ETAPE 3 :** Solutions de Management de l'Energie

Sonepar Connect vous accompagne tout au long de ces étapes avec **4 packs Services**, dédiés à votre mise en conformité.

PACK  
STARTER



PACK  
ACTION



PACK  
CONTROL



PACK  
OPTIM



De la transmission des données sur OPERAT au suivi de vos consommations énergétiques, profitez de notre expertise et réalisez des économies d'énergie.

Pour en savoir plus sur nos solutions et obtenir votre accompagnement personnalisé :



[www.sonepar.fr](http://www.sonepar.fr)

95 | ARGENTEUIL | VIDEOPROTECTION

## Des caméras intelligentes

D'ici peu, les 200 caméras installées dans les rues d'Argenteuil bénéficieront de l'intelligence artificielle (IA). Objectif : aider les policiers municipaux du centre de supervision urbain (CSU) avec un logiciel automatisant les signalements d'infraction ou de situations de détresse, et cela sans empiéter sur la vie privée des habitants. « L'IA ne travaille pas sur



© Argenteuil

le facial mais sur la présence de regroupements de personnes, d'armes à feu, de stationnement gênant ou d'infractions au Code de la route », explique Chems Akrouf, directeur de la Sécurité et de la Prévention, sur le site web de la ville. Actuellement, l'opérateur du CSU dispose d'un mur d'images où défilent des captures, rendant difficile le constat de toutes les infractions. Avec l'IA, une alerte lui sera envoyée dès l'identification d'un mouvement suspect. Précision, la relecture des vidéos ne peut se faire qu'en cas de réquisition judiciaire par un officier de police judiciaire suite à un dépôt de plainte.

Si une personne appelle la police, par exemple, pour le vol d'un sac, l'IA permet de remonter le fil des vidéos et les images de l'infraction sont transmises à la police nationale. L'outil facilite les recherches mais l'opérateur n'est pas habilité à enquêter. « L'IA va lui permettre de savoir où regarder et d'être ainsi plus efficient. Cet outil promet de faciliter le travail de nos policiers », constate Jean-Philippe Stoll, maire adjoint délégué à la Sécurité. ●

P. P.-S.

77 | SEINE-ET-MARNE | COLLÈGES

## Lutter contre le harcèlement scolaire

En septembre 2021, le département a lancé un vaste plan de lutte contre le harcèlement scolaire et le cyberharcèlement.

Au programme : campagnes de sensibilisation (affiches dans les abribus, kakemonos fournis aux collèges...), ateliers dans les collèges, documentaire-choc intitulé « Derrière les maux » pour libérer la parole... Les maires et les organismes jeunesse sont associés en recevant un kit de communication (affiches, flyers...). À cela s'ajoute une convention signée avec l'association Marion La Main Tendue pour organiser des ateliers de sensibilisation ainsi qu'un accompagnement du projet pédagogique dans douze collèges par an, sur une durée de deux années (2021-2023). Depuis la rentrée dernière, la Seine-et-Marne

a également lancé une campagne de sensibilisation et d'éducation aux outils numériques. Elle vise à donner aux collégiens les outils et les ressources nécessaires pour identifier les dangers du web et se protéger. Le département veut aussi sensibiliser les professionnels travaillant dans les collèges à la surexposition des enfants aux écrans par le biais notamment de conférences. ●



P. P.-S.





47 | CA D'AGEN

## Des lampadaires solaires réduisent la facture énergétique

Depuis 2016, la communauté d'agglomération (CA) d'Agen agit pour réduire la facture d'électricité de son éclairage public. Extinction des lampadaires dans certains lotissements de minuit à 5 heures du matin, réflexion sur le renouvellement des ampoules, dont certaines étaient encore au sodium... La crise énergétique a accéléré la donne. « Nous menons de front l'extinction partielle de l'éclairage public et le renouvellement d'une grosse partie des candélabres », explique Jean-Marc Gilly, vice-président de l'agglomération en charge de l'éclairage public et de la voirie. Un budget de 15,752 M€ a été voté sur le mandat, pour remplacer ou optimiser la moitié du parc, soit

9 000 à 9 500 points lumineux (sur 19 000).

### 7 000 points lumineux défaillants

La mesure phare consistera à installer 6 000 lampadaires photovoltaïques qui fonctionneront grâce à des batteries, sans besoin d'être raccordés au réseau et avec peu de maintenance. Ils remplaceront 7 000 points lumineux défaillants, c'est-à-dire en panne ou très énergivores, sachant que pour une partie d'entre eux, il aurait fallu refaire le réseau souterrain. « Avec des candélabres solaires, on économise le génie civil. De plus, en changeant l'écartement, l'orientation ou la hauteur des nouveaux lampadaires, on arrive à en éco-



Des lampadaires photovoltaïques fabriqués dans le Lot-et-Garonne par l'entreprise Fonroche Lighting.

© UCAP Fonroche maire d'Agen

nomiser un millier pour une même qualité d'éclairage », souligne Jean-Marc Gilly. Un lampadaire photovoltaïque avec batterie coûte 2 000 € HT l'unité, ou 3 000 € en incluant la pose et la dépose de l'ancien. Les deux-tiers du budget, soit 10,5 M€, seront consacrés aux travaux de solaire photovoltaïque, programmés de fin 2022 à 2024.

### Baisse de consommation de 30% en 2026

En parallèle, environ 3 500 autres points lumineux font déjà ou vont faire l'objet d'un « relamping » avec installation d'ampoules LED.

Là aussi une source d'économie d'énergie conséquente. Au final, l'agglomération compte réaliser dès 2026 un gain de plus de 2,8 millions de kWh, soit une baisse de sa consommation annuelle d'électricité d'au moins 30%. « Mais les économies réalisées seront bien plus élevées. Il est très difficile à ce jour d'en donner une évaluation. Avant la crise, on estimait celles-ci à 500 000-700 000 €, en incluant les mesures d'extinction et de remplacement. Désormais, on s'attend à une multiplication des prix de l'électricité de 2,5 à 3 », conclut Jean-Marc Gilly. ●

Carole Rap

### Subventions DSIL

L'agglomération a déjà bénéficié d'une première dotation de soutien à l'investissement local de l'État (DSIL) à hauteur de 2 M€ et va en demander d'autres. « Nous espérons avoir au moins 20 à 30 % de subvention, pour avancer plus rapidement », souligne Jean-Marc Gilly.



86 | CA GRAND CHÂTELLERAULT

## L'achat d'électricité en circuit court

Labellisé Cit'ergie, le Grand Châtelleraut est dans une démarche d'amélioration permanente de ses consommations énergétiques. La communauté d'agglomération a testé les certificats de garanties d'origine et les petites centrales solaires en autoconsommation individuelle. Pas convaincue par les résultats, elle a opté pour l'autoconsommation territoriale. L'idée : « Consommer une électricité qui vient de notre territoire, produite par l'agglomération et qui passe par le réseau », explique Philippe Éon, directeur des stratégies environnementales et territoriales de Grand Châtelleraut. Mais le Code des marchés publics ne permet pas d'inscrire un critère géographique dans le choix de ses fournisseurs. De plus, l'agglomération tient à acheter son énergie

en circuit court en ayant recours à un seul opérateur plutôt qu'à un groupement de plusieurs agrégateurs, responsables d'équilibre et fournisseurs.

### Centrale photovoltaïque de 250 kW

Elle a innové en lançant sur 2020-2021 un premier marché sous le plafond de 100 000 €, qui lui a permis d'expérimenter un dispositif d'achat d'énergie en circuit court, sans concurrence. En parallèle, elle a lancé la construction d'une centrale photovoltaïque de 250 kW. L'opérateur choisi a affecté en temps réel la production de la centrale solaire aux besoins en consommation de six sites de l'agglomération. Et a fourni le complément, acheté sur le marché. La part produite par la centrale



Une centrale solaire de 250 kW alimente le Grand Châtelleraut en circuit court.

© Grand Châtelleraut

solaire est facturée zéro, ce qui allège la facture globale. Un gain important au vu du coût de revient de la centrale solaire (66 € le MWh pendant vingt ans) et du prix actuel de l'énergie (300 € le MWh).

### Traçabilité de l'électricité renouvelable

Seconde innovation, l'agglomération a lancé en 2022 un marché de fourniture classique intégrant un lot « circuit court ». Parmi les critères de sélection, le fournisseur devait être capable d'attester la traçabilité de l'électricité renouvelable en temps réel. Selfee, à la fois agrégateur, responsable d'équilibre et four-

nisseur, a remporté le marché. « Selfee garantit une transparence rare dans le système électrique. On peut accéder à tous les chiffres et courbes de production, de consommation et d'équilibrage », souligne Philippe Éon. Par ailleurs, la CA a intégré dans son approvisionnement la production d'une centrale solaire de 5 MW située sur son territoire et appartenant à un exploitant privé. Selon le même critère : « Selfee peut dire en temps réel que la production injectée à l'instant T est soutirée à l'instant T dans nos bâtiments », indique Philippe Éon. ●

C. R.

## 77 SEINE-ET-MARNE

### Territoire engagé gaz vert

Le département a reçu le trophée « Territoire engagé gaz vert » de GRDF pour le développement vertueux de la production d'un gaz vert local majoritairement avec la méthanisation agricole. Cette politique découle du schéma de développement de la méthanisation, réalisé par le département en 2018 avec le soutien de la région et de l'Ademe. Cela a permis d'initier un réseau d'acteurs pour construire cette démarche partenariale.



© Ville de Noisy-le-Grand

## 93 NOISY-LE-GRAND

### Une école à énergie positive

Dans le cadre de sa démarche de transition énergétique, Noisy-le-Grand lance de nouveaux projets de construction comme l'école Loiseau Lyre, ouverte à la rentrée dernière. Le bâtiment de 6 245 m<sup>2</sup>, d'inspiration nordique, est à énergie positive (BEPOS). Il produit plus d'énergie qu'il n'en consomme et réduit de 1 % (190 000 kWh/an) la consommation d'énergie, notamment grâce à la captation et à la production des énergies naturelles.

## RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

### Guide pratique

Pilotée par seize organisations professionnelles, la démarche PROFEEL concrétise l'engagement de la filière bâtiment sur les rénovations énergétiques. Elle a réalisé un guide en direction des collectivités qui se veut une boîte à outils sur les différentes stratégies publiques à décliner. De nombreux outils réglementaires, fiscaux, fonciers ou encore contractuels sont nécessaires. Le guide prône une stratégie opérationnelle globale, cohérente avec le contexte urbain, socio-économique, environnemental et politique du territoire.

## 41 | LOIR-ET-CHER

## Un plan photovoltaïque

Dans le cadre de son plan Agenda 2030 et de sa promotion des énergies renouvelables, le département met en œuvre un programme d'installation de 27 centrales photovoltaïques sur la toiture de certains de ses bâtiments. Objectif : compenser 100 % de la consommation électrique des collèges publics d'ici 2027. Coût : 11 M€. Dix-neuf collèges, quatre bâtiments routiers et sociaux ainsi que quatre sites administratifs ont été identifiés. La production solaire obtenue par l'installation de panneaux sur ces bâtiments éligibles compensera la totalité de la consommation des collèges en 2027.



© CD 41

## 36 | CHÂTEAUX MÉTROPOLE

## Hydrogène vert : bus publics et électrolyseur privé

Pas facile de soutenir la mobilité à hydrogène vert ! Dans l'Indre, plusieurs projets ont été ajournés ou réduits. Hyber avait rêvé d'un électrolyseur alimenté par un parc photovoltaïque et d'une centaine de véhicules à pile à combustible. Auparavant, un autre projet prévoyait un électrolyseur alimenté par des éoliennes. « Produire, c'est une chose, mais il faut aussi des consommations pour rentabiliser l'investissement », reconnaît Marc Fleuret, président du département de l'Indre et vice-président de Châteauroux Métropole délégué aux transports. La dynamique était cependant lancée. Un électrolyseur et des bus à

hydrogène vont voir le jour à Châteauroux. La CA de Châteauroux avait d'abord imaginé construire et exploiter son propre électrolyseur. Elle a finalement jugé plus sage d'externaliser ces tâches. « Un contrat de fourniture avec un opérateur de la filière sera signé en juin 2023 pour une durée de vingt ans », indique Marc Fleuret.

## Garanties d'origine

L'électrolyseur, en construction à proximité du dépôt de bus de l'agglomération, devrait entrer en service courant 2023. Il fabriquera 400 kg d'hydrogène vert par jour, pour un prix d'environ 10 € le kg. L'hydrogène sera estampillé vert par le système

des garanties d'origine. Un premier client privé va s'avitailler auprès de cette station. Châteauroux Métropole a prévu aussi de consommer près d'un quart de la production, mais pas avant deux ans. L'agglo va acquérir six bus à hydrogène sur une flotte actuelle de 42 bus. Trois bus articulés devraient être livrés fin 2024 (coût : 3,645 M€ TTC) et trois bus standard début 2025 (coût : 2,796 M€ TTC). « Le prix d'un bus à hydrogène standard est trois fois plus élevé que celui d'un bus à motorisation thermique, 930 000 € versus 360 000 €.



© Département de l'Indre

« Produire, c'est une chose, mais il faut aussi des consommations pour rentabiliser l'investissement », reconnaît Marc Fleuret.

L'Ademe finance 50 % du surcoût à l'investissement », précise Marc Fleuret. La mobilité hydrogène générera également un surcoût d'exploitation d'environ 200 000 à 250 000 € par an. Pour autant, le réseau de bus, gratuit pour les usagers depuis 2001, le restera. ●

Carole Rap

## 21 | DIJON MÉTROPOLE

## Autoconsommation sur un quartier



© François Weckerle-Ville de Dijon

Une première centrale photovoltaïque est en service sur les toits du groupe scolaire Buffon.

Dijon Métropole met en place l'une des plus importantes opérations d'autoconsommation collective de France. Elle consiste en deux îlots à énergie positive dans le quartier prioritaire de Fontaine d'Ouche. Une première centrale photovoltaïque est en service depuis fin septembre 2022 sur l'école Buffon. À terme, 1732 kWc seront installés sur les bâtiments publics du quartier, puissance complétée par les centrales des bailleurs sociaux. L'ensemble alimentera en électricité 14 bâtiments publics (groupes scolaires, piscine, stade...) et 487 logements, soit plus de 1100 habitants. L'excédent de production solaire sera stocké dans des batteries et des ballons d'eau chaude. Plusieurs types de batteries seront testés,

dont celles usagées de véhicules électriques, qui « pourront accumuler environ 5 % de l'énergie produite en journée », assure Quentin Antoine, responsable de la cellule stratégie énergétique de Dijon Métropole. Le réseau fournira le complément nécessaire. Une partie de la production couvrira 300 MWh/an de la consommation des 14 bâtiments, estimée à 1000 MWh/an. Cette opération est financée dans le cadre du projet Response, lauréat en 2020 du programme européen "H2020, Villes et communautés intelligentes". Piloté par la métropole au côté de la ville de Turku en Finlande, Response (2020-2025) est doté d'un budget de 23,5 M€ dont 9,1 M€ développés à Dijon. ●

C. R.

## 44 | NANTES MÉTROPOLE

## Une serre chauffe l'eau des logements sociaux

Le bailleur Nantes Métropole Habitat (NMH) est le maître d'ouvrage d'une opération pour le moins originale. Inaugurée en septembre dernier, une serre-pépinière multifonctions prend place sur la toiture d'un de ses immeubles. Baptisée Symbiose, elle permet de cultiver des légumes mais aussi de réduire la consommation d'énergie des logements sociaux. Objectif : exploiter au maximum le potentiel solaire du toit grâce à un dispositif bioclimatique qui capte l'énergie pour réguler la température dans la serre et préchauffer l'eau des habitants. Thomas Quéro, président de NMH et maire adjoint de Nantes chargé de l'urbanisme durable, souligne « une expérimentation qui permet de multiplier les réponses aux enjeux énergétiques de l'habitat ». Cette réalisation constitue la première étape du projet Nantes Nord Fertile qui vise à faire émerger un quartier nourricier dans un secteur en renouvellement urbain. En pratique, un maraîcher exploite la serre en y faisant

pousser fruits, légumes et plantes aromatiques. Les premières récoltes seront distribuées aux habitants du quartier.

## Un réseau de chaleur

L'immeuble, composé de vingt-quatre logements sociaux, a fait l'objet de travaux de rénovation avec notamment une isolation thermique par l'extérieur (obtention du label BBC). Le coût de la réhabilitation s'est élevée à 700 000 € financés à 60 % par NMH et avec des subventions de la métropole et l'ANRU. Pour sa part, la serre a coûté 300 000 €. L'originalité du projet consiste à

recupérer une partie de la chaleur générée par la serre pour chauffer l'eau du bâtiment via une pompe à chaleur au fonctionnement inversé. En hiver, le bâtiment est chauffé par le réseau de chaleur, ce qui maintient hors gel la serre pour cultiver certains légumes. L'énergie fournie par la serre couvre de 70 à 90 % des besoins pour la production d'eau chaude sanitaire sur l'année. NMH dispose de nombreux bâtiments aux toitures plates qui représentent un potentiel important pour de nouvelles constructions. ●

Philippe Pottière-Sperry



Une partie de la chaleur générée par la serre chauffe l'eau du bâtiment, grâce à une pompe à chaleur au fonctionnement inversé.



# BePOSITIVE

Le salon de la transition énergétique

21 > 23 mars 2023 Eurexpo | Lyon | France



## Un programme riche

- > Espace conférences
- > Ateliers thématiques
- > Forum exposants
- > Campus emploi-formation
- > BePOSITIVE Awards, concours de l'innovation

Trouvez toutes les solutions pour vos projets sur **BePOSITIVE 2023 !**



Nouveaux systèmes énergétiques



Solutions constructives



Énergie dans le bâtiment



Bois énergie  
Flam'expo

**VOTRE BADGE  
D'ACCÈS GRATUIT SUR  
BEPOSITIVE-EVENTS.COM  
AVEC LE CODE PPGEN**



**HOTLINE VISITEURS** : [hotlinevisiteurs@gl-events.com](mailto:hotlinevisiteurs@gl-events.com) - +33 (0)4 78 176 216



**28-29 MARS 2023**  
**92<sup>ème</sup> BOURGES**  
**CONGRÈS**  
DES CCAS, CIAS, ÉLUS & AGENTS



# Les CCAS, plus que jamais au cœur du pacte social

>> Inscription sur <https://congres2023.unccas.org/>





**INTERVIEW** | LINE MALRIC, SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DE L'ASSOCIATION NATIONALE DES ÉLUS EN CHARGE DU SPORT (ANDES)

## « Il faut aller plus loin sur le sport-santé »

**Line Malric, secrétaire générale de l'ANDES et maire adjointe aux sports de Blagnac, revient sur l'enjeu du sport-santé, un concept flou pour les élus, comme le pointe la dernière étude de l'ANDES sur l'état des lieux des politiques sport-santé locales (disponible sur le site web <https://andes.fr>).**

### Qu'est-ce que le sport-santé ?

Pour rappel, la santé, telle que définie par l'OMS, ne consiste pas seulement en l'absence de maladie mais est surtout un bien-être physique, mental, psychologique et j'ajouterais social. Toutes les études le démontrent, l'activité physique contribue à ce bien-être. Pour cela, le sport-

santé peut être sans ordonnance ou sur ordonnance. La loi permet en effet aux médecins de prescrire des activités physiques et sportives dans le cadre de la prévention, pour des personnes en affections longue durée (diabète, obésité, maladies cardiovasculaires...). Ces actions sport-santé peuvent être portées par des associations sportives, les maisons sport-santé, des structures privées, mais le sont le plus souvent par les communes.

### Pourquoi ces actions peinent à se développer ?

Ce que nous révèle l'étude, c'est le fait que si les élus connaissent le nom de sport-santé, ils méconnaissent ce qu'il implique : quelles actions possibles, quel encadrement, ce que l'on peut

faire ou ne pas faire sur le plan juridique, les responsabilités... Et comme cela touche aussi au domaine de la santé, les maires et les élus au sport ne veulent pas faire d'erreur. Se pose aussi la question de moyens financiers. Former un ou des éducateurs, des encadrants, mettre à disposition des équipements et du matériel pèsent sur les budgets.

### Comment aider les élus ?

L'étude a confirmé que les élus locaux sont en attente d'informations. À l'Andes, nous mettons à disposition des communes adhérentes des fiches pratiques pédagogiques et proposons aux élus des formations sur comment mettre en place une action sport-santé. Notre volonté est d'aller encore plus loin, en tra-

villant sur des actions terrain. Mettre la population en mouvement, c'est notre objectif, mais avec précaution et encadrement. Nous participons à un groupe de travail d'experts mis en place fin 2022 par les ministres de la Santé et des Sports. ●

Propos recueillis par  
Stéphane Menu



© Ville de Blagnac

« Notre objectif est de mettre la population en mouvement. »

67 | STRASBOURG | QUALITÉ DE L'AIR

## Un observatoire mesure l'impact de la ZFE

La zone à faibles émissions – mobilités (ZFE-m) de l'Eurométropole de Strasbourg est en place depuis janvier 2022. Quel impact aura-t-elle sur le territoire ? Pour en avoir le cœur net, l'Eurométropole a créé début mars un observatoire de la ZFE-m dont la gestion est assurée par l'Adeus (Agence de développement et d'urbanisme de l'agglomération strasbourgeoise). Sa mission : évaluer l'efficacité de la ZFE-m, à travers l'évolution de la qualité de l'air et de la santé ; mais aussi « l'efficacité de sa mise en œuvre, à partir de données sur le renouvellement du parc de véhicules, le suivi des dispositifs d'aides, les retours des particuliers et des professionnels, les taux de fraude et de dérogations », explique l'Eurométropole. Il rendra ses observations sous forme de rapports

annuels et d'une évaluation approfondie en 2024 et 2026 (en lien avec les interdictions des véhicules disposant de vignettes Crit'Air 5, 4 puis 3). « 2022 a servi à analyser avec l'Adeus certaines données de 2021, à faire le tour des partenaires fournisseurs de données et à poser les bases du bilan à venir ainsi qu'à monter les premières réunions de suivi avec les partenaires », détaille la métropole. L'observatoire ZFE-m fonctionne avec l'Adeus sur la base d'un groupe technique interne et d'un comité de suivi territorial, informé au moins une fois par an de ses avancées. Ce comité regroupe l'État, les collectivités, des représentants du monde économique et des usagers, des opérateurs mobilité et énergie... ●

Carole Rap

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ | MOBILITÉS

## Encourager le covoiturage domicile-travail



© Freepik

Mobigo Covoiturage, c'est la plateforme de covoiturage mise en place à titre expérimental par la région pour les salariés de Bourgogne-Franche-Comté. Elle concerne des trajets réguliers domicile-travail courts et moyens, « ce que ne permettent pas aujourd'hui les plateformes nationales plus connues, destinées aux plus longs trajets », explique Michel Neugnot, vice-président du conseil régional en charge des transports, des déplacements et de l'intermodalité. « Nous le savons, il n'est pas possible de se passer de la voiture sur une partie du territoire. Il s'agit donc de l'utiliser de façon plus rationnelle. » Six lignes de covoiturage

tests, subventionnées par la région, ont ainsi été déployées dans trois secteurs, où d'autres solutions de transport n'existent pas à proximité. « Mais le système pourrait être généralisé partout où les territoires en ressentent le besoin », précise le vice-président.

### Combiner les transports

Le principe de Mobigo Covoiturage est simple : le conducteur reçoit une indemnité de la région en fonction du nombre de covoiturés et des kilomètres parcourus. Les passagers paient, eux, 1,50 € par trajet domicile-travail quelle que soit la distance parcourue. Frais réduits, trajets mutualisés, moments conviviaux... les avan-

tages sont nombreux. C'est aussi agir en faveur de l'environnement. Il est d'ailleurs possible de combiner le covoiturage avec les autres modes de transport pour son trajet professionnel.

### Deux applications à télécharger

Deux applications spécifiques passager et conducteur sont à télécharger, intégrées à l'appli Mobigo (Viamobigo.fr), système d'information multimodal offrant de nombreuses fonctionnalités (calculateur d'itinéraire, estimation tarifaire, achat de titres de transport, covoiturage en dehors des lignes subventionnées, module relation client...). Ce qui permet aussi aux covoitureurs d'être informés en temps réel des parcours et des disponibilités. Mobigo Covoiturage, première nationale à cette échelle, a reçu en novembre dernier le prix Territoria bronze dans la catégorie « Mobilité ». ●

E. M.-C.



© Jérôme David Strasbourg Eurométropole

L'observatoire évalue l'efficacité de la ZFE sur la qualité de l'air.



69 | VILLEURBANNE | HABITAT

## Sortir de l'impuissance face aux marchands de sommeil

© Wikimedia Commons



« Les marchands de sommeil profitent des failles des politiques du logement, estime Agnès Thouvenot. Si nous étions collectivement plus efficaces, ils auraient du mal à prospérer. »

Agnès Thouvenot entend faire de la lutte contre les marchands de sommeil l'une des priorités de son mandat. La première adjointe au maire de

Villeurbanne, en charge de la transition écologique, de l'urbanisme, de l'habitat et de la ville durable, mais aussi présidente de la Sem Société villeurbannaise

d'urbanisme (SVU), n'a pas manqué d'attirer l'attention sur le sujet du ministre de la Ville et du Logement, Olivier Klein, lors du dernier congrès des maires, organisé à Paris du 22 au 24 novembre 2022. « Les acheteurs divisent les T4 en autant de petits appartements avec la seule intention d'en tirer un maximum de profits, dénonce l'élue. Nous sommes impuissants pour faire face à ces dérives. Je ne peux me contenter de faire le constat de cette impuissance publique. »

### La métropole renforce les contrôles

Bruno Bernard, président de la métropole du Grand Lyon, soutient cette démarche et tente de trouver des solutions. « Nous avons une pénurie de logements. Pour dix personnes qui demandent un logement social, on ne peut répondre qu'à une demande.

On a pris 10 000-15 000 habitants par an depuis longtemps sur la métropole de Lyon », assure-t-il en septembre dernier dans les colonnes du Progrès. Pour lutter contre les marchands de sommeil et le logement indigne, la métropole assure avoir renforcé les contrôles sur l'ensemble de son territoire. Bruno Bernard a pris le soin d'écrire à un millier de propriétaires de Lyon et de Villeurbanne, dont les logements sont vacants, « pour leur expliquer que c'était problématique, qu'ils allaient payer une taxe majorée dessus alors que nous, on pouvait gérer leurs biens et les accompagner ».

### Menace judiciaire

La réponse de la justice commence également à être à la hauteur des attentes des élus. En octobre 2021, quatorze personnes suspectées d'avoir par-

ticipé à l'organisation d'un réseau de marchands de sommeil sur le Grand Lyon ont été jugées par le tribunal correctionnel. L'organisateur du réseau a été condamné à sept ans de prison et 200 000 € d'amende. « Ce phénomène se révèle symptomatique puisqu'il arrive en bout de chaîne. Les marchands de sommeil profitent aussi des failles des politiques du logement. Si nous étions collectivement plus efficaces, ils auraient du mal à prospérer », assure Agnès Thouvenot. En outre, elle reconnaît la difficulté de construire sur un territoire aussi tendu. « Les prix du foncier sont si élevés que les produits qui sortent sont déconnectés des moyens des accédants à la propriété, et des locataires », conclut la première adjointe au maire de Villeurbanne. ●

Stéphane Menu

# CONTACTEZ...

## LA RÉDAC

Philippe Pottière-Sperry  
p.pottiere-sperry@zepros.fr

## LA PUB

Claire Dufour  
c.dufour@zepros.fr  
06 58 36 63 29

## LA DIFF

contact-collectivites@zepros.fr  
01 49 98 58 45





93 | LA COURNEUVE | IMPACT DES MÉDIAS

## Une délégation de jeunes reçue à l'ONU

«Sensibiliser les jeunes à l'impact des médias à l'heure de la surinformation et des fake news, en les invitant à faire le constat de la complexité de traiter les sujets de diversité et d'inégalités.» Tel est l'objectif du projet «Les Médias C'est Nous» porté depuis début 2021 par la ville de La Courneuve et de son maire Gilles Poux, en partenariat avec l'Alliance des civilisations des Nations Unies (UNAOC). Pour sa première édition, une trentaine de volontaires de 16 à 25 ans, accompa-

gnés par des professionnels des médias et des sciences sociales, se sont réunis de février à juin 2021 pour réfléchir à l'interculturalité et sa représentation dans les médias.

### «C'était exceptionnel»

Des personnalités comme Rokhaya Diallo, Harry Roselmack, Aya Cissoko ou Ali Guessoum leur ont aussi livré leurs témoignages. Puis, forts de cette matière et toujours encadrés par des professionnels, ils ont produit leurs propres contenus : vidéos,



Vingt-deux jeunes de La Courneuve se sont rendus en mai 2022 au siège de l'ONU pour parler de leur projet «Les Médias C'est Nous».

podcasts, morceaux de rap... Un documentaire retrace la richesse du processus. En juillet 2021, les participants ont dévoilé leurs productions sur le plateau de LC Mag, la web TV de la ville. Et ils ont surtout été invités par l'UNAOC à présenter la démarche au siège de l'ONU, à New York, en mai 2022. Pour Anthony Giunta, DGS de La Courneuve, cette dernière étape «est allée au-delà de ce que l'on espérait :

voir ces jeunes devant des diplomates du monde entier, parler – pour certains en anglais! – de ces questions essentielles que sont l'égalité femmes-hommes, les discriminations, le dialogue interreligieux, l'interculturalité, le rapport avec les institutions... C'était exceptionnel.»

### Une confiance nouvelle

Les jeunes évoquent quant à eux une confiance nouvelle,

une sensation d'avoir brisé un plafond de verre et surtout... d'être écoutés. Une nouvelle cohorte prendra le relais au printemps prochain autour du sport, de la diversité et des médias. Au niveau local, les points de vue exprimés pourront «réinterroger les politiques publiques, notamment pour la jeunesse», conclut Anthony Giunta. ●

Julie Desbiolles

### Un partenariat qui dure

Ce rapprochement entre l'UNAOC et La Courneuve devrait se prolonger au-delà de «Les Médias C'est Nous». La ville s'est ainsi engagée aux côtés de l'institution pour la mise en place d'un réseau international de villes investies dans la sensibilisation des jeunes au dialogue interculturel et interreligieux, afin d'échanger expériences et bonnes pratiques. C'est dans ce cadre qu'elle devrait accueillir en novembre 2023 le 4<sup>e</sup> dialogue annuel du réseau international des villes de l'UNAOC, autour du sport et de la diversité.

22-23 MARS  
**2023**  
**PARIS**  
Porte De Versailles  
Pavillon 6

# AUTONOMY

## MOBILITY WORLD EXPO

OÙ LES INNOVATEURS ET DÉCIDEURS PUBLICS FAÇONNENT LA MOBILITÉ

8000+ PARTICIPANTS

80 PAYS

4 PAVILLONS

20 VILLES PARTENAIRES

250 INSTITUTIONS

200 EXPOSANTS

400 JOURNALISTES

**Rejoignez AUTONOMY MOBILITY WORLD EXPO (AMWE)**

Le plus grand rassemblement annuel mondial de décideurs publics, d'institutions, d'ONG, d'entreprises et de start-ups internationaux focalisés sur les solutions de mobilité urbaine durable, accueillant 200 exposants, 300 intervenants et 8 000 participants

Les **22 & 23** mars 2023  
à Paris, Porte De Versailles – Pavillon 6

Pour tout renseignement  
[contact@autonomy.paris](mailto:contact@autonomy.paris)

[WWW.AMWE.WORLD](http://WWW.AMWE.WORLD)



# COMPÉTITIONS NATIONALES DES AGENTS TERRITORIAUX

# 2023



**SPORT  
PASSION  
DETENTE**

**22 AVRIL 2023**

**CROSS COUNTRY À LAVARE (72)**

Contact : Jean-Noël GRENECHE - basedeloisirs@cc-vba.com - 06 87 62 73 21

**3 JUIN 2023**

**PÉTANQUE À NIORT (79)**

Contacts : Bruno BOULAY - nonoboulay@gmail.com - 06 79 38 21 57  
Freddy MOREAU - 06 37 45 17 24

**16 SEPTEMBRE 2023**

**RAID MULTISPORTS À ANGERS (49) - VTT, course à pied et canoé**

Contacts : Jean-Louis GIRARD - jean-louis.girard@ville.angers.fr - 06 31 81 97 22  
Nadine THIERRY - nadine.thierry@ville.angers.fr - 06 78 90 77 73



Union nationale  
des associations sportives  
et des agents territoriaux

**unasa**  
<https://unasa.fr>







94 | VAL-DE-MARNE

# Quand les robots sont au service des agents des cuisines centrales !

Le département a récemment inauguré les cuisines de production du site Adolphe-Chérioux à Vitry-sur-Seine. Au menu de ces outils high-tech dont l'investissement atteint 13,5 M€ pour 7100 repas/jour : zéro plastique, zéro déchet et zéro TMS.

« **C**e robot de conditionnement est formidable ! Il nous permet de ne plus pratiquement rien porter de la production à l'allotissement. » Mehrez Baccouche, chef cuisinier et chef de production des cuisines de production Eugénie-Brazier, à Vitry-sur-Seine, ne cache pas sa satisfaction. La partie n'était néanmoins, semble-t-il, pas gagnée d'avance. « Quand j'ai parlé de robotisation en cuisine, on m'a pris pour un fou ! », se souvient Olivier Laroche, responsable de la restauration du département du Val-de-Marne. Pourtant, les faits sont là aujourd'hui. À Vitry-sur-Seine, les flambant neuves cuisines (13,5 M€ d'investissement) Eugénie-Brazier, situées sur le site de Chérioux, servant 4 500 repas au quotidien (7100 à terme) auprès de 18 collèges et 12 crèches (36 à terme), sont



Réalisée par la société Mecapack, spécialisée dans les machines d'emballage, la ligne de conditionnement est équipée de trois bras automatisés capables de placer les bacs en inox, de les remplir, les fermer, les empiler et les désempiler.

dotées d'un prototype de cobot (robot collaboratif) de conditionnement des repas conçu par Mecapack. « Nous sommes le premier établissement en France à utiliser cet outil automatisé », déclare fièrement Olivier Laroche.

## Trois bras

Une démarche innovante qui résulte de l'anticipation de la suppression des contenants alimentaires de cuisson, réchauffe et service en plastique prévue par

la loi « Egalim » d'ici 2025, remplacés sur ce site par des bacs gastro 1/2 en inox (Rieber). Ainsi que d'une volonté de reprendre en régie la production culinaire fournie par les communes ou la région pour certains collèges et de lutter contre les troubles musculosquelettiques (TMS) des agents.

D'un montant de 540 000 €, cet équipement de conditionnement se compose de trois bras. Le premier dépile et place les bacs sur la ligne. Les denrées cuites et refroidies sont ensuite placées dans lesdits bacs, soit de façon automatique ou manuelle (pour les sautés de viandes par exemple). Un second bras place le couvercle sur le bac qui est fermé par une presse et étiqueté. Enfin, en bout de chaîne, un troisième bras empile le bac sur une échelle mobile. « La mise sous vide sera aussi possible grâce à une pompe à tirage placée au niveau de la presse », précise le responsable.

## Agriculture biologique

Par ailleurs, les 27 collaborateurs actuels (40 à terme) bénéficient

de mini-gerbeurs électriques (HappyManut), de sauteuses basculantes avec racleurs intégrés (Charvet), cuiseurs automatiques de féculents, d'un trancheur tunnel automatique, un tamis à compote... De quoi rendre les tâches quotidiennes moins pénibles et mieux se consacrer à la qualité des repas. En la matière, les cuisines Eugénie-Brazier portent bien le nom de la mère cuisinière lyonnaise... Avec un laboratoire de pâtisserie et une légumerie, le fait-maison est privilégié. Cerise sur le gâteau, les approvisionnements issus de l'agriculture biologique sont également au rendez-vous. « Nous travaillons avec plus de 30 producteurs d'Ile-de-France comme la Ferme bio de plateau Briard, Val bio et la Coopérative bio IDF. Nous sommes à 22% de produits bio et 31% de Siqu. Nous achetons aussi des bêtes à l'équilibre à un éleveur de Seine-et-Marne », souligne Olivier Laroche. ●

Claire Cosson

© Claire Cosson



« L'utilisation du cobot de conditionnement génère une économie de 170 000€ par an en dépenses biosourcées pour les barquettes et les films. Mais, c'est avant tout un outil qui améliore considérablement les conditions de travail des agents. Ces derniers adorent ça ! »

Olivier Laroche, responsable du service restauration du département du Val-de-Marne

© Claire Cosson



La société Rieber a fabriqué sur mesure 7000 bacs inox pour les cuisines Eugénie-Brazier, avec notamment des ergots qui facilitent les opérations d'empilage et de désempilage.

# La sélection de la rédaction

Dans chaque numéro, la rédaction vous présente un état des lieux non exhaustif de nouveaux produits et/ou services classés par thématique.



## ÉNERGIE VERTE

### Borne à électricité renouvelable



Dream Energy, producteur d'énergie renouvelable, exploite des bornes qu'il alimente avec sa propre électricité renouvelable (70 centrales hydrauliques et photovoltaïques en France). Il produit, stocke et fournit une énergie 100 % verte et locale aux bornes de ses stations. Ses chargeurs très rapides

divisent par trois le bilan carbone des véhicules électriques, en analyse de cycle de vie, en comparaison à une recharge sur le mix énergétique européen. Il y a quelques mois a été inaugurée une station de recharge ultrarapide développée avec Siemens, pour véhicules électriques et hybrides, autonome en énergie et alimentée par le smart-grid de l'Arteparc à Lille-Lesquin.

[www.dream-energy.fr](http://www.dream-energy.fr)

## BIODÉCHETS

### Créer du compost ou du biogaz

Les déchets alimentaires et déchets naturels biodégradables, appelés biodéchets, peuvent être utilisés pour créer du compost ou du biogaz. Les cantines scolaires, Ehpad, particuliers ou supermarchés en produisent beaucoup. Cela représente de 2 000 à 4 000 tonnes de biodéchets pour une ville de 50 000 habitants. GET Innovation propose aux collectivités une solution facile à mettre en place et performante: la diminution des biodéchets à la source (de 90 à 95 %) grâce à l'Eco-Cleaner qui allie l'action mécanique à celle de micro-organismes. 100 kg de déchets alimentaires se transforment en 24 heures en 10 kg de compost.



[www.get-innovation.fr](http://www.get-innovation.fr)

## SYSTÈME D'ALERTE

### Sécurité connectée



My Keeper propose une solution complète de systèmes d'alerte pour les collectivités (établissements scolaires, crèches, bâtiments communaux...). Facile à installer et utiliser, elle combine des petites balises connectées distribuées aux personnes et d'une interface de gestion pour le paramétrage et la supervision. Le système d'alerte peut évoluer selon la variation des effectifs. My Keeper a été récompensé aux Trophées de la Sécurité 2022 dans la catégorie « Sécurité des sites » pour sa solution d'émission et de gestion des alertes de sécurité en milieu scolaire et pour les travailleurs isolés.

[www.mykeeper.fr](http://www.mykeeper.fr)

## FINANCES ET RH

### Pilotage des petites communes



Manty, éditeur de logiciels pour le secteur public, a lancé Essentiel qui se veut une offre sur mesure pour le pilotage des communes de moins de 10 000 habitants et des communautés de communes rurales. Elle comprend 14 tableaux de bord dédiés à la gestion des finances et des ressources humaines. S'adressant aux élus, directions métiers et ressources, et à la direction générale, elle propose une ergonomie simple et intuitive, pouvant être prise en main facilement par n'importe quel utilisateur. Grâce à ses nombreuses visualisations (camemberts, aires, diagrammes, tableaux...), elle permet d'analyser et de donner du sens aux données.

[www.manty.eu](http://www.manty.eu)

## ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

### Un GPS énergétique

Dans le contexte de crise énergétique et de difficultés de production électrique, My Energy Manager (MyEM) a développé la solution nrLINK. Grâce à sa technologie certifiée Enedis, elle permet aux collectivités de faire des économies d'énergie et de les suivre. Cette solution d'affichage énergétique déportée, branchée au compteur Linky, permet de réduire d'un quart sa consommation en électricité, sans pour autant perdre en confort. MyEM a été lauréat des Trophées des solutions Stop exclusion énergétique dans la catégorie "Solutions techniques & numériques".



[www.myem.fr](http://www.myem.fr)

## NUMÉRIQUE

### Moteur de recherche de délibérations

Delibia, accompagnée par le pPôle Transactions économiques sécurisées de la région Normandie et de l'Axe Seine, a lancé un moteur de recherche national de délibérations, basé sur des technologies d'intelligence artificielle. Il offre aussi un accès centralisé, rapide et simplifié aux décisions publiques des collectivités. L'intérêt est triple: stratégique (benchmark des politiques publiques et des projets des collectivités), politique (débat et positions des élus sur des sujets précis) et juridique (accès à des modèles de délibérations et à leurs normes réglementaires).

[www.delibia.fr](http://www.delibia.fr)

## GESTION DE L'EAU

### Désimpermeabiliser les cours d'écoles



Les collectivités veulent favoriser la perméabilité des sols pour rétablir le cycle de l'eau, mieux alimenter les nappes phréatiques et réduire les îlots de chaleur. Résineo a développé des revêtements perméables adaptés à leurs usages et plus spécifiquement aux cours d'écoles. En marge de la perméabilité, l'utilisation de coloris clairs ainsi que

[www.resineo.com](http://www.resineo.com)







## Relever et neutraliser vos condensats de chaudière en toute tranquillité !



Sanicondens  
Deco+



Sanicondens  
Eco



Sanicondens  
Pro



Sanicondens  
Best Flat



Sanineutral



Sanineutral  
Mini

Relever et neutraliser les condensats des chaudières à gaz et fioul, de la chaudière murale de cuisine à la chaudière au sol de puissance plus importante.

**SFA apporte une réponse à votre besoin.**

[sfa.fr](http://sfa.fr)



Agitateur d'eau

**GRAND EST**

Suite à la décision de **Jean Rottner** de se retirer de la vie publique, **1 Franck Leroy** a été élu à sa place, le 13 janvier, à la tête de la région Grand Est. Jusqu'alors premier vice-président chargé de l'Environnement, de la Transition écologique et du Sraddet, il était aussi maire d'Épernay (51), mandat qu'il a quitté tout en conservant la présidence de la CA.

**SCHILTIGHEIM**

**Marc Faivre** est le nouveau DGS de Schiltigheim. Il était précédemment DGA d'Annecy chargé de la gestion du changement et de la gestion de projet (2017-2023) et DGS de Meythet (2010-2017).

**GRAND LYON**

**2 Fabienne Charrier** est nommée directrice adjointe Expertise des marchés publics de la Métropole de Lyon, dont elle était jusqu'alors responsable de la commande publique (2018-2023). Auparavant, elle était à Oullins directrice des affaires juridiques et de la commande publique (2012-2018).

**VALRAS-PLAGE**

**3 Rémi Teillet** est le nouveau DGS de Valras-Plage (34) après avoir occupé les mêmes fonctions au Boulou (66) (2017-2023). Auparavant, il fut notamment DGA Finances, marchés publics et aménagement urbain du Kremlin-Bicêtre (2004-2007), directeur financier de la CA Val de France (2003-2004), DGA Finances de Lagny-sur-Marne (1999-2003) ou directeur financier du CDG 55 (1996-1999).

**BOIS-D'ARCY**

**Adeline Jacomo** a pris ses fonctions de DRH de Bois-d'Arcy, après avoir été DRH adjointe (2022). Elle a passé 14 ans à Versailles comme responsable du service RH et moyens à la direction de l'éducation (2019-2022) et responsable du service emploi et mobilités à la DRH (2009-2019). Elle fut aussi adjointe du service recrute-



1 Franck Leroy

2 Fabienne Charrier

3 Rémi Teillet

4 Alexandre Rassaert

## LES HOMMES ET LES FEMMES DU MOIS



5 Aurélie Cousi

6 Nathalie Colucci

7 Az-eddine Diani

8 Cécile Deleuze

ment-mobilité à la métropole de Nice (2003-2009).

**EURE**

**4 Alexandre Rassaert** est le nouveau président du département de l'Eure, succédant à **Sébastien Lecornu**, ministre des Armées. Il était vice-président à la culture et aux relations internationales. Enseignant vacataire à l'IEP de Lyon, il est aussi président de la CC du Vexin Normand.

**LONGUEAU**

**Thomas Traverse** a été nommé DGS de Longueau (80). Il occupait les mêmes fonctions à Moreuil (2015-2022) après avoir été secrétaire général du Syndicat intercommunal d'assainissement Avre Luce (2018-2021) ou chargé des affaires juridiques et marchés publics à la CC de la Plaine d'Estrées (2010-2015).

**EUROMÉDITERRANÉE**

**5 Aurélie Cousi** a pris ses fonctions, début janvier, de directrice

générale de l'EPA Euroméditerranée. Polytechnicienne, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts, elle était directrice adjointe des patrimoines et de l'architecture au ministère de la Culture (2020-2022). Elle fut aussi directrice adjointe de l'EPA Paris-Saclay. Après être passée par la ville de Paris (2013-2017), notamment comme cheffe du service de l'aménagement à la direction de l'urbanisme, elle est devenue, en 2017, DGA chargée de l'aménagement à Grand Paris Aménagement.

**HAUTE-SAOIE**

**Nadia Idiri** a été nommée sous-préfète de Saint-Julien-en-Genevois (74). Elle était précédemment cheffe de cabinet au ministère de l'Autonomie (2020-2022), sous-préfète et SGA chargée de la politique de la ville à la préfecture du Grand Est (2017-2020), après avoir été en territoriale: DGA éducation et affaires générales à la ville et la CA de Belfort (2007-2013), DGS

de Kingersheim (1994-2006) dont elle fut aussi directrice de cabinet (1990-1994).

**SAINTE-GENEVIÈVE**

**6 Nathalie Colucci** est la nouvelle DGS de Sainte-Geneviève-des-Bois. Elle occupait auparavant les mêmes fonctions à Longjumeau (2018-2022) et à Saint-Michel-sur-Orge (2015-2018), ville dont elle fut aussi DGA Enfance Jeunesse (2014-2009) et directrice Enfance scolaire (2006-2008), après avoir été directrice du service Éducation de Châtillon (2000-2006) et directrice adjointe (1996-2000)...

**POINTE-À-PITRE**

**7 Az-eddine Diani** est le nouveau DRH de Pointe-à-Pitre (971). Il était jusqu'alors DGA Ressources d'Ouest Aveyron Communauté (2020-2022) et DRH de Nevers (2018-2020), de l'agglo Gap-Tallard-Durance (2017-2018), de Colombes (2015-2016) ou encore d'Argenteuil-Bezons Agglo (2012-2014).

**HÉRAULT**

**8 Cécile Deleuze** est la nouvelle DGA « Emploi, compétences et parcours » du département de l'Hérault. Elle était auparavant au CNFPT, notamment en tant que responsable du service accompagnement des parcours professionnels, après avoir eu les mêmes fonctions à la métropole de Montpellier (2017-2019) ou responsable Recrutement et mobilité à Montpellier (2013-2017).

**VAL DE GARONNE AGGLO**

**Yannis Haran** a été nommé directeur général « Relations aux collectivités et aux usagers » à Val de Garonne Agglomération (47). Il fut notamment consultant en communication (2019-2022), chef de cabinet à Vitry-sur-Seine (2018-2019), attaché parlementaire (2017-2018) ou encore collaborateur de cabinet à Tremblay-en-France (2014-2017).

**MARSEILLE**

**Liliane Bargès** a été nommée « Directrice d'appui fonctionnel » de la DGA transformation de Marseille. Elle était auparavant directrice des services aux publics à Aix-en-Provence.

**SAINT-RAPHAËL**

**Laurent Régné** a été nommé DGS de Saint-Raphaël (83), un poste qu'il avait déjà occupé de 2014 à 2020. Il fut également DGS de La Seyne-sur-Mer (2020-2022), de la CA Riviera Française (2020), de la CA Var Esterel Méditerranée (2014-2020) ou DGA « RH et relations sociales » d'Avignon (2008-2013) après en avoir été directeur juridique (2005-2008).

**HAUTE-GARONNE**

Après le départ de **Georges Méric** de la présidence de la Haute-Garonne, **Sébastien Vincini** a été élu à la tête du département. Âgé de 44 ans, il était vice-président chargé des finances, du numérique et de l'innovation, mais aussi maire de Cintegabelle.



# Effacez-vous quelques instants...

## Et renforcez la performance de vos bâtiments publics

**Eff'ACTE**

### Collectivités : réduisez vos charges et agissez pour la transition énergétique

Ne subissez pas les délestages électriques en périodes de pointe.  
Anticipez-les et bénéficiez de nouvelles ressources financières pour agir.  
Le programme Eff'ACTE apporte des financements aux collectivités pour l'effacement électrique des  
bâtiments publics. Les experts du programme peuvent vous accompagner dans le montage  
de votre dossier de candidature.



PROGRAMME  
**ACTEE**  
Financer et accompagner la  
rénovation énergétique des  
bâtiments publics



**0 800 724 724**  
Numéro d'appel gratuit

[www.programme-cee-actee.fr](http://www.programme-cee-actee.fr)  
[actee@fnccr.asso.fr](mailto:actee@fnccr.asso.fr)

Le programme ACTEE est financé grâce aux certificats d'économies d'énergie obtenus auprès des fournisseurs suivants :



**Vous êtes un EPIC, une SEM, etc...**

## **Avez-vous pensé à mettre en place un PERO dans votre établissement ou votre entreprise?**

La retraite est, dans le contexte actuel, une préoccupation croissante pour vos salariés. En tant qu'employeur, vous pouvez les accompagner dans la préparation de leur retraite en mettant en place un plan d'épargne retraite dédié, le PERO\*, **tout en faisant bénéficier votre entreprise d'un cadre fiscal et social avantageux.**

Découvrez le **PERO par Préfon**, une solution unique et spécifique au service **des établissements et des entreprises parapublics ou exerçant une mission de service public.**

\*PERO : Plan d'Épargne Retraite Obligatoire

**01 76 46 22 52**

(numéro non surtaxé)

**[prefon.collectives@prefon.fr](mailto:prefon.collectives@prefon.fr)**



**[prefon-collectives.fr](https://prefon-collectives.fr)**

### **Préfon Collectives**

Le PERO sélectionné par Préfon est un contrat géré par AXA France Vie et distribué par Préfon Collectives.  
Préfon Collectives - SAS au capital social de 100 000 euros entièrement libéré  
Siège social : 12 bis rue de Courcelles 75008 Paris | 918 042 557 R.C.S. Paris | Immatriculé à l'ORIAS sous le numéro d'immatriculation 23000427. AXA France Vie. - S.A. au capital de 487 725 073,50 €  
- 310 499 959 R.C.S. Nanterre, Entreprise régie par le Code des assurances.

Document non contractuel à caractère publicitaire - Février 2023  
Conception - Réalisation : [map-advertising.com](http://map-advertising.com) 

**Préfon**